

# La LMF vole la TV à la LCF

TORONTO (PC) — La Ligue mondiale de football, déjà en compétition avec la LCF au point de vue joueurs, nuit également au circuit canadien à la TV.

Le commissaire Jake Gaudaur de la LCF, a révélé hier que la télédiffusion en direct des matches de l'AMF entraînerait en conflit avec celle des matches de canadiens aux USA.

La transmission des matches de l'AMF a attiré la plupart des commanditaires nationaux qui supportaient la LCF.

On a transmis 12 matches canadiens complets en 1973, mais, cette année, vu l'absence de commanditaires, on se contentera d'une série de 13 semaines d'une demi-heure sur les faits saillants des matches.

Le marché ne prévoyait qu'un revenu de \$200,000 cette année, mais, selon Gaudaur, le montant n'était pas important.

"Ce qui nous intéressait surtout, c'était l'image créée aux USA afin de vendre éventuellement le produit aux réseaux américains importants, où sont les vrais revenus."

La Ligue américaine de football avait fait subir le même sort à la LCF en 1962.

# Genet gagne la plus longue étape du Tour

COLOMIERS (Reuter) — Le Français Jean-Pierre Genet, qui dispute, à 33 ans, son dernier Tour de France, a remporté la 14e étape, (Lodève-Colomiers) la plus longue du Tour de France, (248,5 kilomètres).

A cinq kilomètres de l'arrivée, Genet, malgré la chaleur écrasante, s'échappait sur une route étroite et terminait avec 20 secondes d'avance sur le second, le Belge Ludo Delcroix, et plus d'une minute sur le peloton.

La chaleur n'a pas été seule responsable de la lenteur de la course. Des travailleurs ont en effet tenté de bloquer l'étape pour protester contre les licenciements dans leur entreprise.

Le Belge Eddy Merckx, de son côté, n'a eu aucune peine à ramener son maillot jaune à Colomiers.

Bien que cette étape ne comportait pas de difficultés majeures, elle risquait de laisser quelques traces dans les jambes des 111 rescapés, tant la chaleur tout au long de la journée fut accablante.

Ces derniers auront toutefois le loisir de souffler aujourd'hui, jour de repos, à la veille des dures étapes pyrénéennes.

# Matra en première position

WATKINS GLEN (N.Y.) (UPI) — Les Matra françaises de Gérard Larousse et de J.-P. Beltoise partiront au premier rang des Six Heures de Watkins Glen aujourd'hui, grâce à leur meilleur temps réalisé hier.

Larousse a réalisé le meilleur temps avec 1 min. 43 sec. 698 et Beltoise se classe en 2ème position avec 1 min. 43 sec. 893.

L'épreuve de Watkins Glen est importante pour la firme française car en cas de succès cela assurerait définitivement la victoire des Matra dans le championnat mondial des constructeurs, où elles se trouvent actuellement en tête du classement avec 100 points contre 65 pour Alfa Romeo.

Notons que la firme Italienne n'a pas eu de chance hier lorsque Rolf Stommelen a accidenté sa voiture au cours des essais, ce qui réduisit de moitié ses chances de victoire.

# Basket-ball: le Canada a bien résisté

SAN JUAN (AFP) — La Yougoslavie, dans un mauvais jour, a dû avoir recours à une prolongation pour triompher difficilement du Canada, 102-99 hier en coupe finale du championnat du monde de basket-ball.

A la mi-temps, le score était de 53 à 39 en faveur des champions du monde et 90 à 90 à la fin du temps réglementaire.

Pour préserver leur couronne mondiale, les Yougoslaves en nette perte de vitesse et commettant de nombreuses maladresses, devront jouer beaucoup mieux qu'ils ne l'ont fait contre les Canadiens. Ces derniers, bien que privés d'un de leurs meilleurs éléments, Bill Robinson, contraint de retourner précipitamment dans son pays hier matin à cause de la grave maladie de son épouse, jouèrent un match extraordinaire et luttèrent tout au long de la rencontre à armes égales avec leurs illustres rivaux.

# Le tennis canadien se porte mieux que jamais

Les gens du tennis commencent à manifester beaucoup de sérieux et je ne serais pas du tout surpris que l'explosion tant attendue au tennis canadien soit à la veille de se produire.

Il y a beaucoup plus à Granby actuellement que cet Omnium provincial qui arrive à sa conclusion.

En coulisse, on discute, on s'impatiente, on planifie, à tous les niveaux, comme on ne l'a jamais fait au tennis canadien auparavant.

Pour peu qu'on persiste, qu'on ne choisisse pas d'aller trop rapidement, de tout jeter par terre, on arrivera peut-être à profiter de la présente génération des grands talents, les Genois, Legendre, Booth et Killas, de même que les jeunes qui poussent au-dessous.

Mais voici, il ne faudrait pas aller trop vite!

S'il est bien évident que le Circuit canadien Rothman's dont l'Omnium québécois constitue la deuxième de six étapes, est entaché de nombreuses imperfections, il faut néanmoins souligner ses bons côtés.

"Les gens ne réalisent pas ce

que représente pour nous, les joueurs, cette initiative d'une série de tournois dotés d'excellentes bourses, expliquait hier Don McCormick de Vancouver.

"Depuis Halifax, première étape du Circuit Rothman's, j'ai vu des choses qui m'ont comblé d'aise et qui me permettent d'espérer que le tennis canadien est à la veille de connaître ses plus beaux jours.

"J'ai vu Glen Booth prendre un set à Peter Burwash, Réjean Genois éliminer Tony Bardsley, Killas faire de même aux dépens de Chris Burr, j'ai vu des jeunes demander conseil aux vétérans parce qu'ils venaient soudainement de réaliser qu'il y avait beaucoup à apprendre.

"Plus rien n'est acquis face aux jeunes pour les leaders du tennis canadien et les jeunes gagnent de plus en plus rapidement du terrain.

"Tu sais, je regrette de n'être pas né dix ans plus tard. Sais-tu combien de fois j'ai eu l'occasion de jouer contre des canadiens depuis 1963, année où j'ai remporté le championnat junior du Canada? Tu ne le croiras pas! Depuis 1963, j'ai affronté Harry Faulquier trois fois, Keith Carpenter et Robert Bédard deux fois chacun et

Mike Belkin, une fois. Comment s'améliorer dans ces conditions?

McCormick, un des 11 directeurs de l'Association des joueurs canadiens, n'est guère heureux de la mauvaise presse qu'a reçue l'Association depuis l'Omnium Atlantic de Halifax.

"On nous a très mal compris, précise-t-il. L'Association a revendiqué à plusieurs reprises et tenu plusieurs réunions. C'est vrai. Mais nous n'avons jamais douté de l'excellence de l'initiative de ce Circuit, qui débute. Il y a des fautes au niveau des communications, les conditions qu'on nous a faites n'ont pas toujours été comme nous l'espérons.

"Nous avons tenté de résoudre nos problèmes à huis clos, et les promoteurs, tant de l'Omnium Atlantic que d'ici à Granby, ont tout fait en leur possible pour corriger la situation.

"Tout ça c'est du nouveau pour nous, pour le commanditaire, ceux de l'Association canadienne pour les organisateurs locaux aussi. Il ne s'agit pas de s'emballer parce que le logement n'est pas toujours adéquat ou parce que les tableaux



par Gilles Blanchard

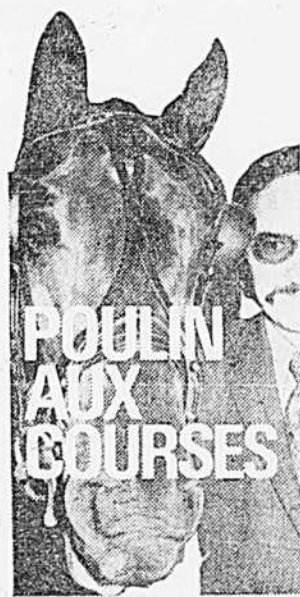
de tournoi ne répondent pas tous aux critères établis.

"Mais de là à tout f... par terre, il y a une marge. Les organisateurs de Granby se sont plaints de ce qu'ils avaient utilisé une centaine de balles neuves de trop; ils contrôleront mieux la prochaine fois. Nos joueurs se sont plaints de ce que certaines conditions du contrat n'étaient pas respectées: ça ne se produira pas indéfiniment...

"Mais il n'est pas question d'oublier le principal. Quand je vois Genois battre Tony Bardsley et que je sais qu'il devra l'affronter encore d'ici la fin de l'été, quand je sais qu'il peut maintenant, pour deux mois, tout oublier et ne penser que tennis, je me dis que le tennis canadien est à la veille de s'en sortir.

"Une bourse de \$8,000, ce n'est pas la fin du monde, mais c'est diablement mieux que les \$100 qu'on verse au vainqueur à l'issue de certains tournois de la Riviera française, et beaucoup mieux aussi que de subir l'élimination en préliminaire sur le Circuit américain Grand Prix.

"Crois-moi, ce n'est ni Don McCormick, ni l'Association des joueurs, qui vont détruire tout ça."



Dreamer Lobell ne rêvait pas dans la ligne droite en prenant la mesure de Tiger Paws. Ne baissait-il pas de classe? Quand on part des "claimers" pour aller dans les "préférés" et qu'on retourne dans les "claimers", il faut ouvrir l'oeil et le bon. Percy Robillard ne s'est pas laissé impressionner par son confrère Michel Giguère qui a tenté la prise du sommeil en franchissant la demie en 1:02.2, une fraction assez lente pour cette classe. Robillard a tiré la guide dans le tournant du club-house et sa poussée le conduisit directement dans le cercle du vainqueur. Un billet de \$10,50, Dreamer en était à son troisième triomphe en neuf essais et ses gains font maintenant dans les \$5,700. Il ne faudrait pas être surpris de voir le rejeton d'Airliner connaître la meilleure saison de sa carrière de dix ans dans l'amble.

Speedy Peter Bee et Robert Samson s'entendent à merveille. Leur victoire n'a fait aucun doute dans la première. On tire la guide dans le temps de le dire, on prend les devants à mi-chemin dans le back stretch et on "toffe" jusqu'au fil.

La pouliche de deux ans Christa Flo a baissé sa marque à vie de six secondes pour Aline B. Poirier. L'envahissante trifluvienne était conduite par Médard Picard, dit Médard Picard le vieux renard. Christa a vivement impressionné dans la victoire, prenant les devants peu après la demie et distançant le peloton lors du deuxième tour. Le mille fut découpé de la façon suivante: 31.4, 1:03.3, 1:34.1, 2:05.3.

Profitant du retrait de Tourlourou, Jewel Mir cote à trois contre cinq, a pris les choses en mains devant l'estrade populaire et n'a laissé personne l'effrayer de la randonnée. Marcel Dostie, un "Sunday driver" s'il en est un, a fait preuve d'une grande maîtrise. Il a d'abord négocié la première demie en 1:02.2, et a assommé l'opposition en 1:00.4 lors du deuxième tour.

Serge Grisé a malmené l'opposition dans la neuvième aux guides de Dale Irish, dit Dale l'Irlandais. Pour ce faire, le tandem fit preuve de patience, se retirant au quatrième rang au départ et laissant le restant du field faire les frais du spectacle. Puisqu'il faut tout vous dire, disons que Tarpaulin a tenté une victoire de fil en fil à l'aide de fractions ultra-rapides comme 29.3 et 1:00.3. Ce manège a eu pour effet de faire mourir Yankee Rocket qui s'est aventuré à l'extérieur devant l'estrade populaire. "You know, ce n'est pas drôle de se faire prendre à l'extérieur en 1.31 au poteau du trois quarts. Histoire d'accorder un peu d'attention au vainqueur, disons-nous tout de suite que sa poussée tardive a cloué le bec au gros favori Puck Mir qui n'a jamais été vraiment dans la lutte. Le temps final de l'épreuve 2:01.1, est un peu décevant pour des quadrupèdes de cette classe. On était en droit de s'attendre à un effort collectif beaucoup plus épique. Enfin...

Chez vous sont bien? sinon, marivaudes légèrement du côté de Fair Millie, la maison du bonheur. Gérald Page de St-Basile vit un véritable conte de fée de ce temps-là. Mettez-vous à sa place un seul instant. Vous possédez une petite pouliche de deux ans sur laquelle vous fondez certains espoirs et vous l'envoyez aux courses. Vous vous demandez d'abord si elle va au moins "payer son avertissement", puis une fois qu'elle a démontré certaines aptitudes, vous vous laissez aller à penser que c'est peut-être la perle rare. Combien souhaiteraient être dans la peau de monsieur Page et chausser ses multiples espérances de succès. Tous ça pour vous dire que sa pouliche Fair Millie est en train de transformer sa vie. Une digne fille de True Duane, F.M. a remporté hier une huitième victoire consécutive en... huit départs. Ses gains sont maintenant de l'ordre de \$16,900, et ça ne fait que commencer. Où donc s'arrêtera cette série de victoires? Douce question pour un propriétaire.

Prenez ça cool de voir Simon Pleau connaître sa bonne part de succès sur le circuit montréalais. La chance n'y est pour rien. Le travail est la clé de son efficacité. Ajoutez-y un certain talent (lire un talent certain), et vous possédez les ingrédients nécessaires à une sauce fort goûtée du public. Son Gustly Viking était bien vu des parieurs et n'a pas déçu. Simon a très bien manœuvré, laissant Lonesome Valley faire son petit bonhomme de chemin jusqu'à l'entrée du droit: Comme il fallait faire vite, le duo mit les bouchées doubles et sa victoire fut finalement des plus faciles. Oé! donc pas exclue.

Quel 14 juillet ce serait!

Gilles POUJIN

# Bédard et Genois éliminés à Granby

# Deblicker et Caujolle se préparent à fêter le 14 juillet

par Gilles BLANCHARD

GRANBY — Celui qui a écrit qu'il était triste de voir mourir ses idoles devait être amateur de tennis.

Robert Bédard, le champion défendant de l'Omnium de tennis du Québec et l'idole de presque tous les amateurs canadiens de tennis, a subi l'élimination hier, à Granby, et la foule est passée par tous les sentiments, de la partisanerie à la colère jusqu'à la tristesse.

Bédard a plié l'échine en quart de finale, par 6-4 et 6-0, devant le jeune

Français Eric Deblicker, l'adversaire qu'il craignait le plus dans le tournoi.

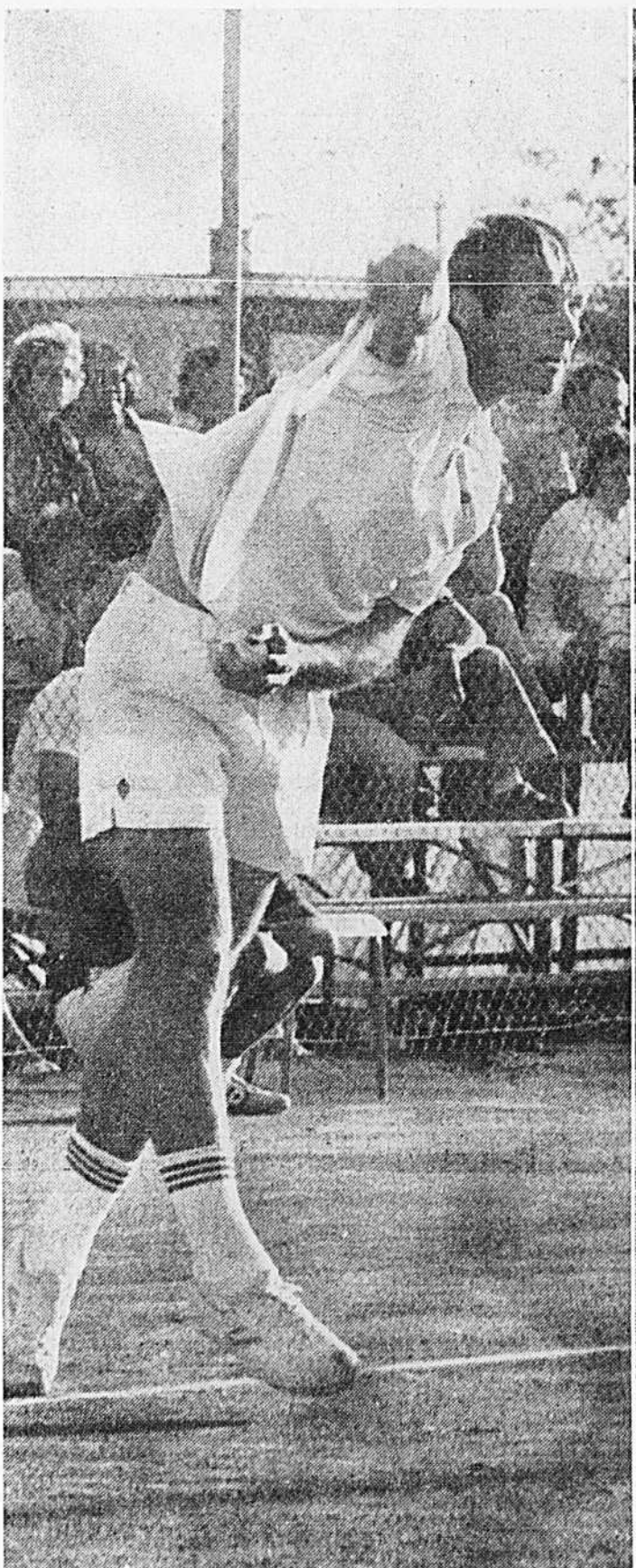
Bédard, de son propre aveu, a été nettement sorti de l'Omnium provincial, deuxième étape du Circuit Rothman's de tennis canadien.

"J'ai manqué le bateau à 3-2, a-t-il expliqué à l'issue de la rencontre. A ce moment-là, c'était serré entre nous mais je l'ai laissé filer sur mon service. Après ce n'était plus qu'une question de temps. Il est devenu de plus en plus confiant et en contrôle de ses moyens et, moi, j'étais de moins

en moins de la partie. Mais donnez-lui le crédit qui lui revient: il est excellent.

"S'il faut rendre hommage au jeune Français, dont l'aisance du style lui a permis de terminer la rencontre presque aussi frais qu'il l'avait commencée, Bédard n'était pas l'ombre du vainqueur d'Alvarez l'été dernier.

"Terrible! Terrible", a-t-il marmonné plusieurs fois au cours du match et, au tout début du deuxième set, après une série particulièrement pénible de doubles fautes et de volées



Robert Bédard (à gauche) a subi l'élimination hier au championnat de Granby devant le Français Eric Deblicker qui l'a emporté 6-4 et 6-0 pour accéder à la demi-finale.

photos Jean Goupil, LA PRESSE

# Cloutier: une re francisation progressive

par Pierre BELLEMARÉ

QUEBEC (PC) — Le ministre François Cloutier a engagé le débat-marathon de deuxième lecture sur le bill 22, à l'Assemblée nationale, en dévoilant de nouveaux amendements qui ne changent toutefois rien au principe du projet de loi qu'il parraine.

Le chapitre fondamental, et fort contesté, de la langue d'enseignement n'est modifié d'aucune façon. Malgré l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation, le ministre tient à la liberté de choix liée à un test pédagogique, que l'enfant devra subir pour changer de système scolaire.

Le texte du bill 22 sera simplement clarifié pour rassurer la minorité anglophone sur le maintien de leurs écoles. En outre, on renforcera le plan de développement de l'enseignement des langues, notamment pour dispenser un enseignement de l'anglais de qualité à l'élève francophone.

Une nouveauté: le parrain du bill 22 a annoncé la création d'une commission de surveillance des transferts linguistiques. Elle pourra recevoir les représentations de ceux qui s'estimeront lésés et informer le ministre, qui pourra demander à la commission scolaire de réviser l'intégration des élèves impliqués.

## Amendements

Dans son discours d'une heure, M. Cloutier a aussi fait part des orientations finales que le gouvernement entendait prendre dans les autres secteurs d'activité:

- nomination d'un ministre responsable de la langue;

- institution de commissions de terminologie auprès des divers ministères et organismes de l'administration publique, selon le modèle français;

- création de la Régie de la langue française dotée du double pouvoir d'exécution et de contrôle mais en même temps, le rôle du protecteur du citoyen, fonction occupée actuellement par Me Marceau, sera élargie pour jouer dans le domaine linguistique le rôle qu'il joue dans l'administration publique.

Autre amendement: dans le domaine des relations de travail, la négociation d'une convention collective, les pièces et documents spécialement préparés à cette fin et la convention intervenue entre les parties, de même que l'arbitrage d'un différend et la décision du conseil d'arbitrage devront être faits en français, sauf dans la mesure prévue par le Code du travail.

## Clivage

Il a également réaffirmé que le clivage des opinions exprimées devant la commission parlementaire "démontre que l'approche modérée du gouvernement se fonde sur une analyse exacte de la situation québécoise et correspond à son évolution". Il se veut pour preuve les sondages qui indiquent, selon lui, que la politique du gouvernement recueille l'adhésion de la majorité québécoise.

Si le gouvernement a évité de toucher à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est pour éviter de faire "un exercice intellectuel ouvrant la voie à une contestation judiciaire inutile". Cet article garantit l'usage des deux langues à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux.

Une politique linguistique, déclare M. Cloutier, ne doit pas être élaborée sous la pression de quiconque ou par opportunisme. Il évoquait sûrement la lutte acharnée que veulent mener le Regroupement démocratique et le Mouvement Québécois-français.

"Elle ne doit pas non plus comporter des conséquences plus graves que les maux que l'on cherche à corriger", ce qui aurait été le cas, dit-il, en restreignant la liberté de choix de la langue d'enseignement.

## Pouvoir économique

Il a admis du même souffle que le pouvoir économique exerce une pression énorme sur cette politique linguistique. "Nous ne croyons pas dit-il, que le Québec progresserait si, pour atteindre des objectifs culturels légitimes, nous perturbions gravement l'équilibre économique, en faisant fuir les entreprises ou en compromettant leur situation concurrentielle par l'addition de coûts excessifs".

"Nous ne croyons pas non plus que le Québec progresserait si, par des mesures radicales et mal inspirées nous déterminions un chômage élevé ou une diminution de la population, que ce soit en restreignant l'immigration ou en déterminant des conditions socio-économiques étouffantes".

Ce projet de loi, ajoute-t-il, fait confiance aux jeux des forces démocratiques. "Mais il ne faut pas s'imaginer qu'une politique linguistique constitue la solution à tous nos maux en tant que collectivité, à commencer par notre infériorité économique et le risque de réduction démographique".

## Acte historique

En revanche, poursuit M. Cloutier, cette politique du gouvernement, malgré ses inévitables limites, constitue un élément déterminant dans la quête de notre identité.

"Elle déterminera, de par sa dynamique même, une re francisation progressive. Qu'on ne s'y trompe pas: toutes les conditions sont réunies pour amener un nouvel équilibre à l'intérieur de la société québécoise, un nouveau style de rapport entre la majorité et la minorité".

Il comprend l'attitude rébarbative des anglophones, parce que le bill 22 "bouleversera bien des habitudes". Il comprend aussi ceux des mouvements nationalistes car, ils relèvent la question linguistique à l'indépendance du Québec. Aux modérés, il demande de réfléchir sur son projet de législation.

"Ce projet tient compte des principes de l'équité et de la justice, des droits collectifs et des libertés individuelles, il se présente véritablement comme un acte historique".

# C'est à peu près la loi qu'aurait rédigée la minorité anglophone

— Claude Charron

QUEBEC — "Comment se fait-il qu'un gouvernement, qui est quand même composé d'une grande majorité de francophones, nous ait produit un projet de loi qui serait sensiblement le même si nous avions laissé sa rédaction à la majorité canadienne-anglaise? Parce que ce gouvernement appartient aux anglophones, et à ceux qui le financent!"

C'est par un long discours percutant, dramatique et chaleureux, que le député Claude Charron a inauguré, au nom du Parti Québécois, la réplique de l'opposition à l'ouverture du débat en deuxième lecture du bill 22. Un discours qui n'était pas entièrement rédigé (M. Charron s'aidant seulement de quelques notes, en guise d'aide-mémoire), mais qui coulait de source.

Après avoir insisté sur le sentiment qu'il avait de parler au nom de "milliers de Québécois" qui veulent vivre en français dans le seul territoire au monde qui leur appartient, M. Charron a dit, en évoquant les audiences de la Commission parlementaire: "Nous avons vu que ce peuple avait de l'honneur, et qu'il a demandé à son gouvernement de respecter ce sens de l'honneur".

Selon le député de Saint-Jacques, le gouvernement est en train de trahir, avec le bill 22, la confiance que les Québécois commencent à acquiescer, "parce qu'il vient de nous rappeler que nous sommes des moutons... Il fallait choisir, choisir la majorité, il fallait être d'abord et sans fausse pudeur le gouvernement de la majorité québécoise française, car si tel n'est pas le cas, où ce peuple trouvera-t-il quelqu'un qui puisse parler pour lui? Il faut que cette majorité se sente un jour chez elle, qu'elle ait la certitude qu'il y a quelqu'un qui, sans ambages, se lève et prenne parti pour elle, qui ne fasse pas de compromis sur son avenir et sa sécurité..."

## La dignité, ça ne s'achète pas

Tout en réaffirmant sa certitude que même dans un régime fédéral, le gouvernement pouvait assurer par voie législative la primauté absolue du français au Québec, M. Charron s'est demandé quelle conclusion tirer du fait que "ce gouvernement extraordinairement majoritaire — et presque

entièrement francophone — ne puisse nous amener un projet de loi différent de ce que les Anglais nous auraient pu donner, et a laissé entendre que c'est peut-être seulement quand les Québécois auront fait du Québec leur seul vrai "foyer" qu'ils pourront assurer leur avenir culturel.

Pour lui, l'attitude du gouvernement, sur la question linguistique, s'explique de deux façons: d'abord par un manque de dignité: "Or, la fierté, la dignité, ça ne se trouve pas comme des investisseurs étrangers, les Américains n'en mettent pas encore en "can", on l'a dans le ventre ou on ne l'a pas."

L'autre explication, le député Charron l'a donnée sur un mode allégorique, développant longuement une situation "hypothétique" (mais, bien sûr, parfaitement réelle à ses yeux) où le gouvernement québécois ne serait qu'une sorte de gérant ("le francophone de service") au service de la majorité canadienne-anglaise et des financiers qui alimentent sa caisse électorale et assurent ses ré-élections.

## Colonie intérieure

C'est à la lumière de cette situation de "colonie intérieure" que M.

Charron a ensuite analysé le bill 22, qui affirme — ce qui ne dérangera personne, dit-il — que le français sera "langue officielle" (comme l'anglais l'est du Manitoba) mais qui contient, dans les autres articles, autant de contradictions de ce principe et place, presque partout, l'anglais sur le même pied que le français... allant jusqu'à laisser prévoir que la future Régie de la langue française sera aussi nommée, ironiquement, "French Language Board".

M. Charron a reproché au gouvernement d'avoir rédigé son projet de loi de manière suffisamment équivoque pour agrandir le fossé entre les anglophones et les francophones, en exploitant les sentiments d'insécurité des deux groupes, et en faisant la preuve qu'il sert d'abord les intérêts de ceux qui constituent "son électorat le plus captif et le plus sûr", qui contribuent en grande partie au garnissage de sa caisse électorale... et qui n'auront pas d'objection à ce que, avec le bill 22, le français ait... autant de droits que l'anglais dans la vie collective des Québécois.

# "Vous êtes responsables de ce que vous êtes en train de préparer"

— Camille Samson

par Gilles GARIÉPY de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Si le gouvernement adopte le bill 22 par la force, comme il est en train de vouloir le faire, il sera obligé de l'appliquer par la force. Et contre la force, il rencontrera la force."



photo LA PRESSE  
Camille SAMSON

Tel est l'avertissement qu'a servi hier au gouvernement le chef parlementaire créditiste, M. Camille Samson, dans un discours énergique et sévère, lors du débat en dernière lecture du projet de loi sur la langue officielle.

Demeuré jusqu'ici relativement réservé, dans ses critiques contre le bill 22, M. Samson s'est lancé hier dans une charge à fond de train contre le projet de loi et il a causé une surprise en annonçant qu'il boycottera les séances de commission où on étudiera le bill article par article après son adoption en deuxième lecture.

## En pièces détachées

"Le gouvernement, a-t-il lancé, essaie de nous vendre une automobile qui déplaît à la population, une automobile dont on ne veut pas. Et parce qu'on n'en veut pas, il s'apprête à faire motion pour essayer de nous la vendre en pièces détachées, morceau par morceau. On ne marchera pas. On n'ira pas se prostituer en commission élue, on n'ira pas discuter de morceaux, parce qu'on veut le retrait de cette loi."

Le député a accusé le gouvernement de "risquer la paix sociale" en imposant un projet de loi linguistique à une population qui n'en veut pas.

"Vous êtes prêts à rire quand on vous dit que vous êtes en train de pousser les Québécois dans la rue. Ce ne sont pas les contestataires qui sont les plus dangereux, ce ne sont pas les gens qui semblent des extrémistes qui sont les plus dangereux: ce sont ceux-là qui ont le pouvoir dans les mains et qui poussent les gens à bout.

C'est vous autres qui êtes dangereux", a-t-il crié aux ministériels, à travers les protestations et les rires des députés libéraux.

"Vous vous fiez à votre police, a-t-il repris. Mais ce n'est pas la police qui va toujours régler vos problèmes. Vous êtes responsables de ce que vous êtes en train de préparer.

"Ah oui, vous pouvez rire, parler et claquer sur vos bureaux, mais quand là, vous vous poserez des questions, ça va commencer à bouillir en bas. Vous n'aurez pas besoin de les poser à personnes d'autres qu'à vous-mêmes, c'est vous autres qui l'aurez provoqué..."

Le chef créditiste, empruntant une image à un editorialiste du "Devoir", a défié M. Cloutier: "Restez assis sur votre chaudron, bien oui. Au lieu de baisser le feu, restez assis le fessier sur le couvercle! Pesez dessus, le couvercle, mais vous allez voir qu'il va sauter, et vous allez sauter avec!"

Persuadé que "la pression monte" et qu'il y aura "de la contestation à l'automne; le député a supplié le gouvernement de retirer le projet de loi "avant qu'il ne soit trop tard".

## Troisième acte d'un drame

Au début de son intervention, M. Samson avait déclaré que l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi est "le troisième acte d'un drame qui passera à l'histoire comme le drame national du siècle".

Exprimant sa gêne de voir une majorité francophone obligée de légiférer pour protéger sa langue normale, le

chef créditiste a déclaré qu'il est irréaliste de légiférer contre les effets plutôt que contre la cause du mal, c'est-à-dire le fait que les Québécois n'ont pas le contrôle de leur économie.

"Aucune loi, a-t-il dit, ne réussira à imposer cette langue s'il n'y a pas d'abord d'incitation d'ordre économique. La langue ne se protège pas par la police."

"Aussi longtemps que ce gouvernement n'aura le courage de prendre des dispositions énergiques pour que les Québécois puissent réellement prendre le contrôle de leur économie, rien ne sert de lancer de la poudre aux yeux, on tournera en rond. C'est comme le chien qui court après sa queue."

## Deuxième erreur

Se disant persuadé que le projet de loi 22 n'instaura guère, contrairement à ce que disent ses auteurs, la primauté du français au Québec ("il ne faut pas être gêné pour dire des choses comme cela"), le député de Rouyn a affirmé que ce bill n'est pas "un acte historique" comme l'avait dit M. François Cloutier plus tôt, mais "une deuxième erreur historique".

La première ayant été le bill 63 de 1969, maintenant répudié par ceux qui l'ont proposé et qui l'ont voté.

"La population, qui a battu l'Union nationale parce que ce parti a imposé le bill 63, va se souvenir du bill 22, a prédit M. Samson. Le bill 22, ce sera le Waterloo du gouvernement libéral".

## Modifications substantielles au Code du travail

# Le ministre demande de plus grands pouvoirs d'intervention

par Gilles GARIÉPY de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déposé hier en première lecture un projet de loi qui vise notamment à accroître les pouvoirs d'intervention du ministre dans les conflits de travail, en l'autorisant désormais à imposer un conciliateur aux parties à un litige, et ce à n'importe quel moment et même contre le gré des parties.

Le projet de loi, qui porte le numéro 24, modifie substantiellement et à plusieurs égards le Code du travail et d'autres dispositions législatives relatives au travail.

Le bill 24, il faut le souligner, n'est accompagné de notes explicatives ridiculement brèves et qui, au fait, n'expliquent rien. Les journalistes n'ont bénéficié d'aucun briefing qui les aurait aidés à saisir complètement la portée du projet de loi.

A l'examen du bill, qui compte 76 articles, il ressort que l'innovation la plus importante est le réaménagement des étapes de la négociation des conventions collectives préalables au déclenchement d'une grève ou d'un lock-out.

Ainsi, la fameuse "période de conciliation" de 60 jours par laquelle devaient obligatoirement passer les parties en négociations avant d'acquiescer le droit de grève ou lock-out cesse-t-elle d'être obligatoire.

date choisie à l'avance, et que dans ces conditions les conciliateurs désignés par le ministre n'avaient guère de chance de rapprocher des parties intéressées à s'affronter.

La conciliation sous l'égide d'experts du ministère du Travail demeure une option possible, mais le recours à cette formule ne changera rien désormais à l'acquisition du droit de grève ou de lock-out.

La contrepartie de cet assouplissement, c'est, comme on l'a vu précédemment, que le projet de loi accorde au ministre le droit de désigner un conciliateur "à toute phase des négociations", donc même après le déclenchement d'une grève, et "sans que demande de lui en ait été faite".

En modifiant ainsi les règles du jeu, le bill 24 se trouve aussi à modifier le calendrier du déroulement des négociations entourant le renouvellement d'une convention collective.

En vertu de l'actuel Code du travail, les parties peuvent s'inviter à négocier 60 jours avant la date d'expiration d'un contrat (à moins que la convention n'ait pas prévu un autre délai); les négociations doivent commencer et se poursuivre pendant 30 jours, après quoi l'une ou l'autre partie peut demander l'intervention d'un conciliateur.

Pour ce faire, on doit adresser un avis au ministre; le droit de grève ou de lock-out, toujours selon les dispositions actuelles du code, n'est acquis que 60 jours après la réception de cet avis par le ministre.

En abolissant le caractère obligatoire de l'étape de conciliation, le bill 24 réorganise le calendrier de la manière

suivante: 90 jours avant l'expiration d'une convention (à moins encore qu'un autre délai n'y soit prévu), une partie peut inviter l'autre à négocier, en lui adressant un avis. Le ministre doit recevoir copie de cet avis, et le droit de grève ou lock-out est acquis 90 jours après réception de cet avis par le ministre.

Par conséquent, si le bill 24 est adopté, une grève ou lock-out pourrait désormais survenir quelques jours à peine après l'expiration d'un contrat, si l'une ou l'autre des parties a envoyé son avis de négociation 90 jours avant l'expiration de ce contrat de travail.

## On "ouvre" les ateliers fermés

Une autre disposition du bill 24, soit l'article 45, modifie le Code du travail de manière à interdire désormais une des caractéristiques du régime syndical dit d'"atelier fermé".

Cet article dit en effet que "toute disposition qui a pour effet d'obliger un employeur à renvoyer un salarié pour la seule raison que l'association accréditée a refusé ou différé d'admettre ce salarié comme membre ou l'a suspendu ou exclu de ses rangs est réputée non écrite".

Une exception est toutefois prévue pour le cas où il s'agit d'un salarié qui a participé à une activité contre le syndicat (ou pour une association rivale) "à l'instigation ou avec l'aide directe ou indirecte de son employeur".

Dans un autre domaine, le bill 24 modifie le Code du travail de manière à permettre désormais, dans le secteur privé, la participation d'un salarié syndiqué au conseil d'administration d'une entreprise lorsqu'il a été désigné à ce poste par les salariés, les usagers ou une association accréditée.

Telle participation, forme de "cogestion", existe déjà dans le secteur public, puisque la loi créant les cégeps en 1966, puis diverses lois qui ont modifié les chartes des universités, puis plus récemment celle des établissements de santé ont introduit la participation des syndiqués au conseil d'administration de ces institutions.

Dans le secteur privé, en vertu du Code du travail, dès qu'un syndiqué était élu pour siéger au conseil d'une entreprise, il perdait automatiquement son statut de salarié et donc ne pouvait plus faire partie du syndicat.

Enfin, le bill 24, comme l'a annoncé LA PRESSE, réintroduit dans le Code du travail des dispositions relatives à la langue qui sont en même temps retranchées du bill 22 sur la langue officielle.

A cette différence, toutefois, que les dispositions du bill 24, rédigées différemment des articles 25 à 30 du bill 22, semblent à certains égards marquer un léger recul; ainsi, si le français demeure règle générale la langue de négociation et des conventions, on pourra utiliser l'anglais à la simple demande du syndicat plutôt que sur décision d'une assemblée générale du syndicat comme le voulait le bill 22.

# Un député exclu de son syndicat

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député libéral de Richmond, M. Yvon Vallières, vient d'être expulsé des rangs de son syndicat, l'Association catholique des enseignants de L'Estrie, en raison de paroles qu'il a prononcées à l'Assemblée nationale.

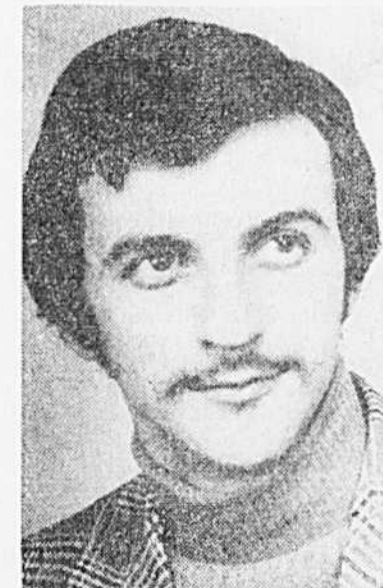
C'est du moins ce dont le jeune député s'est plaint, hier, en soulevant devant la Chambre une question de privilège. Invokant l'immunité parlementaire dont jouissent les députés quand ils parlent du haut de leur siège, M. Vallières a soutenu que, "par analogie", il y avait "une apparence d'atteinte" aux privilèges d'un député lorsque ce dernier est exclu de son syndicat professionnel à la suite de paroles prononcées en Chambre.

M. Vallières était un enseignant, au niveau secondaire, dans la région d'Asbestos, avant d'être élu député libéral de Richmond, le 29 octobre dernier. D'ou son appartenance au syndicat dont il viendrait d'être expulsé.

## Le deuxième

Selon les explications du député, c'est par le truchement d'un journal d'Asbestos, "Le Citoyen", qu'il a été informé de son expulsion. S'il faut en croire l'extrait du journal cité par le député, M. Vallières aurait été expulsé pour avoir attaqué la Centrale des enseignants du Québec et son président Yvon Charbonneau, en plus d'avoir qualifié "d'incompétents" la majorité des professeurs d'anglais.

M. Vallières s'est toutefois plaint également d'avoir été mal interprété par ce journal.



Yvon VALLIÈRES

Quand on lit le journal des débats de l'Assemblée nationale du 8 avril dernier, on doit cependant constater que le député avait effectivement pris M. Charbonneau et la CEQ à partie. Il avait également fait état du "manque de compétence de la grande majorité" des professeurs d'anglais.

M. Vallières n'est pas le premier député à subir pareil sort. Son collègue Alfred Bossé, qui travaillait à la CSN avant d'être élu député en 1970, avait pour sa part perdu ce poste (dont il était en congé sans solde) deux ans plus tard, lors de la crise du front commun dans le secteur public.

AUJOURD'HUI

## Bill 22: les libéraux disent non à un délai de trois mois

par Lysiane GAGNON  
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Incapable d'amener le gouvernement à retirer son projet de loi linguistique, l'opposition a insisté hier jusqu'à minuit, avec acharnement — mais en vain — pour que les ministériels consentent à tous les moins à retarder de trois mois l'adoption en deuxième lecture du bill 22.

Les députés libéraux (dont seulement 57 étaient présents en Chambre... et encore, seulement au moment des votes) ont facilement défilé deux

motions successivement présentées par les députés Marcel Léger (PQ) et Fabien Roy (PC) dont l'une demandait le report du vote sur les principes du bill 22 à l'automne, de façon à ce que la population puisse être convenablement informée sur la portée d'une législation sur la langue, et dont l'autre demandait... plus modestement la suspension du débat jusqu'à aujourd'hui!

Cette première journée du débat en deuxième lecture du bill 22 (qui doit se poursuivre aujourd'hui et peut-être lundi, au même rythme épuisant, par-

ticulièrement pour les huit députés de l'opposition, qui doivent être constamment sur la brèche en raison de leur petit nombre), a été marquée par plusieurs faits saillants:

• Comme l'a annoncé M. Camil Samson hier après-midi, les deux députés libéraux ont boycotté les travaux de la Commission parlementaire (normalement constituée de 13 députés, dont seulement deux québécois et un créditiste) qui devra entreprendre, dès après l'adoption du bill en deuxième lecture, l'étude du projet de loi article par article. "Le gouvernement,

a lancé M. Samson, essaie de nous vendre une automobile dont la population ne veut pas, et il s'apprête à nous la vendre en pièces détachées, morceau par morceau... On ne marchera pas, parce que nous, on veut le retrait de cette loi!"

L'absence d'un porte-parole créditiste à cette Commission ne facilitera pas la tâche aux deux représentants du PQ, MM. Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, qui ont l'intention de retarder, en multipliant les interventions, le déroulement de cette avant-

dernière étape de la procédure d'adoption du bill 22.

Il faut toutefois signaler que les deux partis minoritaires à l'Assemblée nationale font, dans l'ensemble, front commun contre le bill 22, s'appuyant sur le fait qu'ils représentent à eux huit 45 p. cent des électeurs.

• Comme le prévoyaient les observateurs, et comme l'avait annoncé hier LA PRESSE, le ministre Cloutier a annoncé hier les grandes lignes d'une série d'amendements que le

Voir BILL 22, page A2



photo UPI

### John Ehrlichman est reconnu coupable

John Ehrlichman, qui fut pendant plusieurs années le conseiller numéro deux du président Nixon, a été reconnu coupable de complot et de faux témoignage en même temps que trois "plombiers" de la Maison-Blanche dans l'effraction du cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg. Il recevra sa sentence le 31 juillet, mais a déjà annoncé son intention d'aller en appel. Il est passible d'une peine maximum de 25 ans de prison.

— Nos informations en page F1

### La CIA et le culte des renseignements

Qu'est-ce vraiment la CIA (Central Intelligence Agency)? Que fait-elle au juste et pourquoi? Aucun autre secteur du gouvernement des États-Unis ne baigne dans tant de mystère, n'est si discret et a autant de pouvoirs. Et, enfin, aucune autre organisation, si puissante soit-elle, ne constitue en fait une menace aussi importante aux principes démocratiques nord-américains. Un ex-agent de la CIA et un ex-employé du State Department commenceront dès lundi à raconter aux lecteurs de LA PRESSE comment cette organisation clandestine a outrepassé les objectifs de sa mission originale.

### BONJOUR QUÉBEC

LA PRESSE publiera à compter de lundi le récit quotidien d'un voyage entrepris au Québec par un groupe de jeunes scouts de France.

Ils parcourent "la Belle Province" dans une minibus loué à Montréal et vont nous faire redécouvrir à leur façon la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, la Gaspésie, Québec et les Cantons de l'Est.

### SOMMAIRE

- Arts et Lettres: D1 à D16
- Bandes dessinées: C12
- Bâtir au Québec: E1 et E2
- Bricolage: E2
- Bridge: C14
- Cinéma: D7, D10 à D14
- Décès, naissances, etc.: F17
- "Dites-moi, docteur": C16
- Echecs: C14
- Economie: B8 à B11
- Editorial: A4
- Etes-vous observateur?: C12
- Informations étrangères: F1
- Informations nationales: B7
- Jardins et maisons: E1
- Loisirs et récréation: C12
- "Mot-mystère": C12
- Mots croisés: C14
- Petites annonces: E3 à E10, F2 à F14
- Polichinelle: C14
- Radio et télévision: D6
- Sciences: E11
- Sports: B1 à B6
- Timbres: C1
- Tribunaux: E12 et F18
- ULTIMATUM: E9
- Vacances-voyages: C1 à C10
- Vivre aujourd'hui: C15 à C17

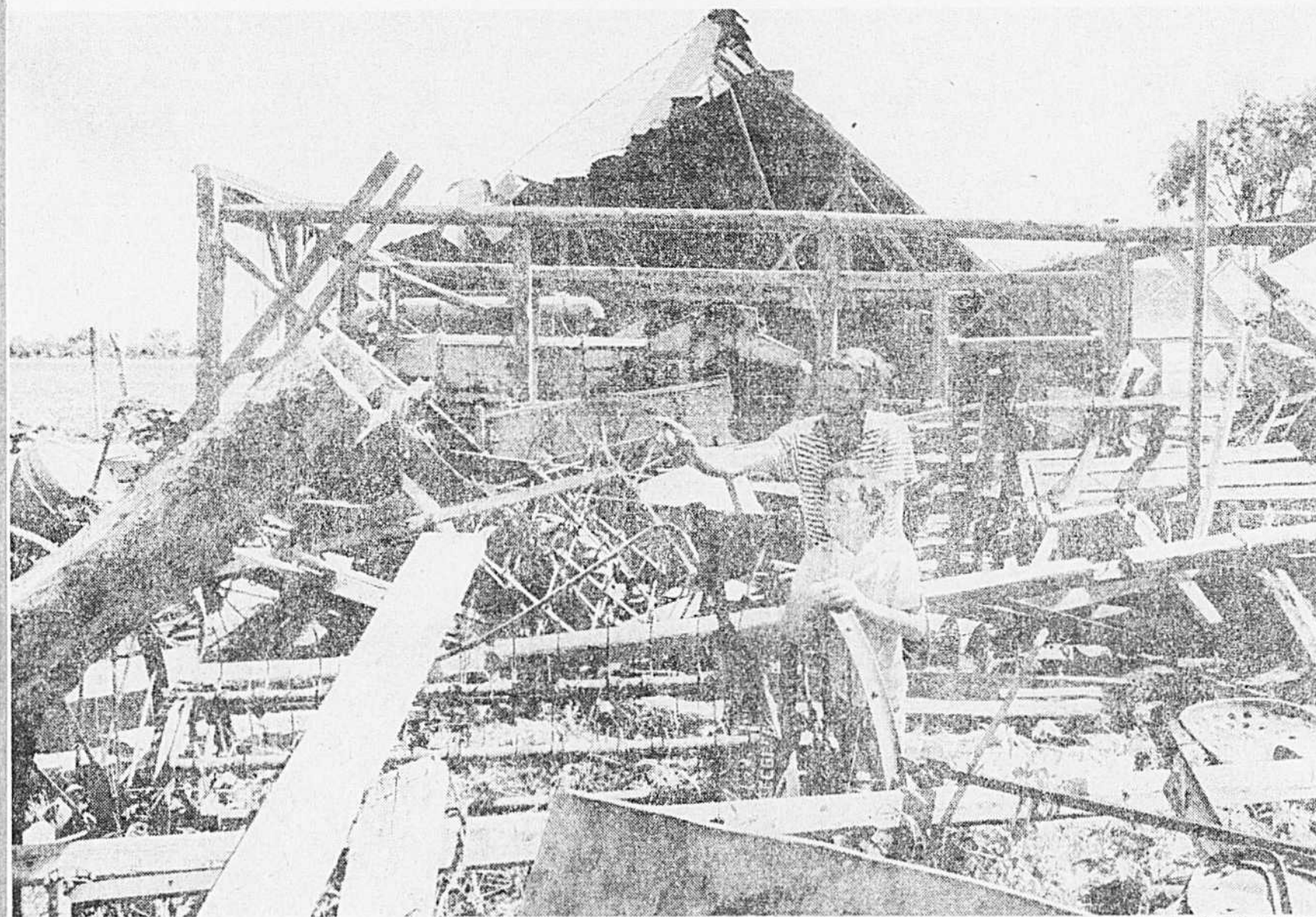


photo Real St-Jean, LA PRESSE

### Il était une fois une grange

Les agriculteurs de Saint-Paul-de-Joliette, Saint-Gérard-Magella, L'Assomption et Lavallière doivent reconstruire leurs bâtiments que la tempête de mardi dernier a complètement rasés, tandis que le temps des récoltes approche à grands pas et les ouvriers de la construction sont en vacances. Les agriculteurs ne sont assurés que partiellement ou pas du tout, dans bien des cas. La Fédération des producteurs agricoles de Joliette tente de regrouper les autorités des quatre municipalités pour qu'elles demandent ensemble au gouvernement du Québec de dédommager les fermiers, qui ont subi des pertes considérables. Entretiens, cependant, on en est encore à se demander s'il s'agissait d'une tornade, un cyclone ou un ouragan.

A LIRE EN PAGE A3

## La "Main" est bien morte

par Christiane BERTHIAUME

— Ben voyons, mam' Chagnon, arrêtez de me jouer un tour!  
— Mais non! Vous vous trompez, je suis la représentante de LA PRESSE!  
— Ouais? Au téléphone, vous avez la même voix... Je vous croirai quand je vous verrai!  
— Peut-on se rencontrer pour parler de la rue Saint-Laurent?  
— Venez-vous-en!

En arrivant au Rialto, je trouve Cécilia Black, de son nom de scène (mais tout le monde l'appelle Cécile), entourée d'amis venus l'entendre. Tous sont de ce quartier qu'on appelait autrefois "le faubourg à m'lasse".

Cécilia Black travaille au Rialto depuis cinq ans comme MC. Et c'est la MC la mieux habillée de la rue Saint-Laurent. Dans sa mini loge, sous la scène, elle garde toutes ses robes même les très courtes "pour quand ça va revenir à la mode". Elle garde aussi dans une armoire blanche des bijoux de pacotille, des photos de parties données en son honneur au Rialto.

Petite loge propre qu'elle ferme

à clé, à l'abri des indiscretions. Pour s'y rendre, on passe entre les tables garnies de "grosses" bières autour desquelles sont assis des habitués, des gens qui la connaissent depuis longtemps, l'arrêtaient au passage et lui font des remarques pas toujours agréables. On descend un dangereux escalier où on risque de se casser le cou pour atteindre la cave imprégnée d'une forte odeur de pot. En avant de la fournaise se trouve la loge de Cécilia Black. Elle jouit d'un traitement particulier dans le club en tant que MC. Les loges des autres artistes sont minables.

Elle travaille depuis 13 ans sur la Main. Elle a été MC au Capitot pendant 3 ans. En tout, 25 ans de métier dans le show-biz.

Robe noire, veste pailletée, noire également, une grosse fleur rouge entre les seins, Cécile est une plantureuse madame dans la cinquantaine, boute-en-train et joyeuse, s'esclaffant de rire continuellement, parlant toujours très fort.

"Je me demande comment je fais pour garder le moral. Ils sont toujours là à venir me conter leurs

troubles! Les gens qui viennent ici ont tous des problèmes".

Sur la scène, elle a ce qu'on peut appeler, pour le moins, un franc parler: "La première fois que j'ai remplacé un MC dans un club de l'est, la gang du faubourg me barrait, vous pensez bien! Je leur ai dit: Fermez vos gueules. Si vous n'êtes pas contents, demandez au boss de me sacrer dehors... mais après le show!"

Elle rit, parle et chante fort. Le micro à la taille, sa voix perce les tympans. Elle n'est pas peu fière de cet exploit. L'alcool et la fumée, qu'on peut trancher au couteau dans la salle, n'ont pas eu raison de sa voix.

Elle a travaillé tous les soirs de la semaine pendant longtemps. Depuis quelques années, elle a congé deux jours par semaine.

Elle a commencé à travailler au club comme employée au vestiaire à l'âge de 27 ans: "Il était temps que je me démaise. Le boss m'avait loué le vestiaire \$1,000. Je le payais avec mes "tips". Elle a

Voir "MAIN", page A2



photo Pierre Côté, LA PRESSE

Belinda Lee elle-même! C'est l'animatrice-animatrice du Saguenay. Souvent travestie, parfois sans déguisement, Belinda Lee chante tous les soirs.

<b>mini-loto</b> TIRAGE 15 VENDREDI 12 JUILLET 1974	29 Séries émises — 90 000 chacune POSSIBILITÉ DE: 29 GAGNANTS DE \$5,000.		15e COURSE 11 JUILLET, 1974		<b>RÉSULTAT</b>				
	54164		232 GAGNANTS DE \$500.	ORDRE: \$522.10	PRIX 358	A	B	C	D
	4164 164		2349 GAGNANTS DE \$100.	DÉSORDRE: \$22.70	1985	1	9	4	8

VENTES TOTALES: \$483,332.00

# La SAQ s'établira à St-Jean-de-Dieu; le terrain de LaSalle est à vendre

par Claude LEVESQUE

C'est dans la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu que la Société des alcools du Québec a décidé de relocaliser la majeure partie des installations actuelles du Pied-du-Courant, neuf ans après l'achat par l'ancienne Régie des alcools des fameux terrains de Ville LaSalle, achat qui avait fait l'objet, à l'époque, d'une enquête royale.

En juin dernier, la Société signait en effet avec les Soeurs de la Providence l'achat d'un terrain d'environ 1.250.000 pieds carrés, situé à proximité du pont-tunnel Louis-Hypolite Lafontaine.

Cet emplacement a été préféré à celui de Ville LaSalle à la suite d'analyses comparatives effectuées depuis 1971 sur l'efficacité de la distribution et des opérations de transfert avec la région administrative de Québec. La Société a également tenu compte de la proximité des installations portuaires, mais surtout, semble-t-il, de l'impact social.

En effet, dans son dernier rapport annuel, la Société devait conclure que "les études sur les conséquences sociales pouvant résulter du déracinement de plus de 85 p. cent de notre force ouvrière, représentant quelque 384 familles, rendaient socialement nécessaire ce qui était techniquement souhaitable."

Quant au terrain de Ville LaSalle, il a été mis en vente. Une compagnie multinationale détient présentement une option d'achat.

On se souvient probablement du scandale qui en avait entouré l'achat, conclu le 17 novembre 1965.

Le 28 janvier 1966, LA PRESSE publiait un reportage du journaliste Pierre Olivier révélant que la spéculation avait fait monter de plus d'un million de dollars le prix de cette propriété dans les deux jours précédant son acquisition par l'ancienne Régie des alcools.

Devant les vives réactions suscitées par l'article, le premier ministre du temps, M. Jean Lesage confiait trois jours plus tard au juge Arthur Smith de la Cour Supérieure le mandat d'enquêter sur cette transaction. L'enquête ne parvint pas à identifier les principaux profiteurs.

Que s'est-il passé jusqu'en 1971? Ces circonstances, auxquelles s'ajoutèrent deux grèves, autant d'élections générales, la transformation des structures de l'organisme (l'administrateur unique est remplacé par un conseil d'ad-

ministration) et les changements dans le personnel de cadre ont eu pour effet de mettre temporairement en veilleuse le projet de relocalisation des installations, a expliqué le vice-président à la planification et au développement de la Société, M. Jean-Louis Poirier, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE.

Le dossier a été rouvert; le projet en est aujourd'hui rendu au stade de la rédaction du cahier de normes et du programme technique qui serviront à juger les soumissions.

Selon M. Poirier, le début des travaux est prévu pour septembre et on espère inaugurer au printemps 1976 le nouveau complexe immobilier de Saint-Jean-de-Dieu.

Le projet comporte les éléments suivants: 1 — un bloc d'entreposage

d'une capacité de 1.250.000 caisses de boissons alcooliques; 2 — un bloc d'emballage avec réservoirs pour une capacité d'environ 1.000.000 de gallons de vin en vrac; 3 — une section bureau pour la division administrative de Montréal.

Quant au siège social, qui groupera des effectifs limités, il sera situé dans un des grands édifices du "centre-ville est".

La mise en service des nouveaux immeubles signifie la mort du Pied-du-Courant, qui fera place à un nouveau tronçon de la route transcanadienne. Cette ancienne prison abrite depuis 1921 les installations de ce qui fut successivement désigné sous les noms de Commission des liqueurs, de Régie des alcools et de Société des alcools.

sera vraisemblablement signifiée à ses employés dès lundi prochain "si la grève n'est pas réglée d'ici là".

La compagnie n'en a pas moins adressé, hier, un appel à l'aide aux ministres du Travail et de la Justice, MM. Jean Cournoyer et Jérôme Choquette, leur demandant d'intervenir dans le conflit.

Du côté du syndicat, selon le président de la section locale 106 de la Fraternité internationale des routiers (FTQ), M. Omer Malboeuf, les travailleurs se sont toutefois montrés déterminés à se battre malgré les risques inhérents à une grève "illégal" ou à une grève prolongée.

C'est ainsi que, négligeant de tenir compte plus qu'il ne le fallait d'une hausse de salaire de 15 cents empochée le 4 juillet dernier, tel que prévu dans leur convention collective, ils ont rejeté du revers de la main l'offre d'une augmentation additionnelle de 15 cents que leur a présentée mercredi dernier leur employeur. C'est 30 cents qu'ils veulent!

Cette somme est exactement, comme par hasard, celle que la compagnie a accordée en cours de contrat à ses quelque 40 employés de garage, qui sont, eux, membres de la Fraternité canadienne des cheminots (FTQ).

# Fin de la grève des 1,000 employés de l'alimentation

(PC) Un porte-parole de l'Association des détaillants en alimentation du Québec a annoncé, vendredi, qu'un accord était intervenu avec les 1.000 employés en grève depuis huit jours.

M. Fernand Léveillé, vice-président de cette association qui regroupe 160 épiciers indépendants dans la région de Montréal, a déclaré qu'on avait accepté la nouvelle convention collective proposée par le conciliateur provincial.

Le contrat de travail, d'une durée de deux ans, contient une hausse hebdomadaire de \$20, rétro-

active au 1er avril, \$10 au 1er décembre et \$15 au 1er août 1975.

Une indexation au coût de la vie accordée, en plus, une hausse de \$1.50 pour chaque point au-dessus de cinq pour cent dans l'indice de Statistique Canada. Le chiffre de base est celui du 31 mai 1974.

La convention collective doit être signée samedi ou lundi, de sorte que les magasins seront ouverts au début de la semaine prochaine. Les employés, membres du Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal, avaient réclamé, au début une hausse hebdomadaire de \$80.

## BILL 22

SUITE DE LA PAGE A 1

gouvernement compte apporter au Bill 22. Il s'agit d'amendements relativement mineurs, qui ne touchent aucunement aux principes de base du projet de loi.

Un point reste obscur: le ministre parle, dans son discours écrit, d'un amendement au chapitre de la langue d'enseignement qui viserait à "éviter que le secteur anglophone ne se développe au détriment du secteur francophone". Selon les informations obtenues cette semaine par LA PRESSE, la nature de cette nouvelle disposition ne serait pas encore précisée, et les conseillers du gouvernement seraient à y travailler.

On doit toutefois présumer, à la lumière des propos de M. Cloutier, qu'il ne s'agit pas d'un amendement majeur, puisque le ministre a encore insisté, hier, sur sa conviction que le français n'est pas sérieusement menacé, et qu'il fallait maintenir la liberté de choix de la langue d'enseignement pour les francophones et pour les immigrants — à condition qu'ils puissent réussir les tests déjà prévus au bill 22.

En réplique au ministre "parrain du bill", le porte-parole du Parti Québécois, M. Claude Charron, a insisté avec passion sur l'intention de son parti de combattre ce projet de loi qui accentuerait "les divisions entre anglophones et francophones", et qui porte atteinte "au sens de l'honneur, à la dignité et à la sécurité culturelle

des Québécois". M. Charron a accusé le gouvernement, "pour autant majoritairement francophone", d'avoir élaboré, "au profit de ceux qui alimentent sa caisse électorale, le même genre de projet de loi qu'aurait rédigé un gouvernement anglophone désireux de voir le Québec s'angliciser."

Plusieurs interventions se sont succédées, hier, à l'Assemblée nationale. Dans la chaleur de ce mois de juillet, tantôt dans le chahut, tantôt dans un Salon de la Race presque vide, les députés Léger (pour le PQ), Tardif, Veilleux, Brown et Houde se sont prononcés sur le bill 22, les quatre derniers annonçant leur appui non équivoque aux principes du projet de loi. L'intervention du député Glen Brown pourrait indiquer que les députés anglophones se sont finalement rangés du côté du bill 22, peut-être apaisés par certains amendements que leur a promis le ministre Cloutier, notamment la clarification de l'article qui prévoit un réseau d'écoles anglaises. M. Brown a témoigné de son attachement au "fait français" en ces termes: "Pour prendre un bon repas, danser ou regarder des jolies filles, il n'y a pas de meilleur endroit que la province de Québec!"

Rappelons enfin qu'au tout début de la journée, le leader parlementaire du gouvernement, M. Gérard-D. Lévesque, a retiré la motion qui prévoyait l'inscription au Journal des Débats des mémoires qui n'avaient pu être présentés devant la Commission parlementaire sur le bill 22, voyant que les députés de l'opposition semblaient vouloir profiter de l'occasion pour allonger les débats.

Autres informations en page B 7

## "MAIN"

SUITE DE LA PAGE A 1

commencé à chanter pour \$75 par semaine.

"La première fois qu'on m'a demandé de travailler sur la Main, je ne voulais pas. J'avais trop peur. Ceux qui disent que la Main est morte ont bien raison. Il n'y a plus de batailles générales dans les clubs."

"J'ai trouvé moins épeurant de travailler sur la rue Saint-Laurent que dans l'est. Les gens, ici, sont sympathiques, familiers mais jamais effrontés. Quand ils le sont, je les mets à leur place."

"Si c'était à refaire, je ne ferais pas ce métier. C'est trop dur. Les nerfs en prennent un coup. On ne peut pas se défouler. Les nuits sont longues. On ne travaille pas fort mais les heures ne finissent plus. Je ne le regrette pas puisque c'est fait."

## Le petit monde de la Main

Tout le monde boit de la bière en regardant le show et en écoutant les chansons cochonnes de la chanteuse noire: "C'est trop beau pour être gaspillé. C'est trop mou à mon goût. Big Bamboo was big and strong".

Les spectacles sont bilingues. Les présentations comme les chansons se font en anglais et en français. Le dimanche après-midi, il y a un spectacle d'amateurs au Rialto. Les autres après-midi de la semaine, des serveuses top-less font de la danse à gogo.

Ce sont des hommes surtout qui fréquentent le Rialto, le Lodéo et le Saguenay. Il y a peu de femmes. Elles portent de chignons à l'ancienne mode, les cheveux crépés, des mini-mini-jupes et ont le plus souvent l'air débraillé (le "chic" de Cecilia Black tranche sur l'ensemble). Ils sont tous dans la trentaine et souvent davantage. Au Saguenay, la clientèle est plus jeune.

C'est la reconstitution à l'échelle de la réalité du monde de Michel Tremblay. Ce sont, vivant côte à côte, les personnages de l'Est: La duchesse de Langeais, A toi pour toujours ta Marie-Lou.

C'est aussi malfamé qu'on le dit, beaucoup plus tranquille qu'on l'imagine et bien moins dangereux qu'autrefois. Dans ces clubs, l'accompagnement musical se réduit à peu de choses: un orgue et une batterie. Au Lodéo, club western, la dame à l'orgue, chignon sévère, droite sur sa chaise, la poitrine opulente, blanche comme un drap, semble sortir tout droit d'un film de Fellini.

Dans le coin d'une triste loge du Rialto, un des danseurs à claquettes entrevu au show de Denyse Filiatrault à Radio-Canada (pour une émission de variétés, elle s'était entourée de danseurs à claquettes rencontrés pendant ses années de cabaret), attendait son tour. C'était la vedette du spectacle. Il faisait un numéro en patins à roulettes. Cette semaine-là, les vedettes du Rialto comme du Lodéo étaient des danseurs en patins à roulettes.

"One. Two. Testing". On passe au Saguenay

Souliers dorés à semelles hautes, salopette en velours vert, petit caniche blanc sur la bavette, col roulé, poitrine opulente, voici: monsieur Belinda Lee! C'est l'animateur-animatrice de la soirée.

C'est, entre autres, un des personnages du film de Michel Tremblay et André Brassard: "Il était une fois dans l'Est".

Entre les spectacles où Belinda Lee dédie ses chansons à Michel, André et d'autres, où Mimi de Paris fait quelques tours de magie et où Réal Pascal, vedette de la radio et de la télévision (?) vient donner son tour de chant, des couples d'hommes dansent et s'enlacent sur la scène. Sur la musique de "Love unlimited", de jeunes hommes, d'autres plus âgés, se prennent par la taille, s'embrassent, se caressent.

L'atmosphère est ici complètement différente d'ailleurs. La musique au Saguenay est plus actuelle que dans les autres clubs. On interprète de vieux airs au Rialto et on chante du western au Lodéo.

Il y en a moins qu'autrefois mais on trouve encore au Saguenay des travestis. Sinon des hommes qui affichent ouvertement leurs allures efféminées.

Mais tout ça est bien inoffensif. C'est ce qui reste d'une époque où la Main voulait dire plus que cela, un endroit où il ne faisait pas bon se promener la nuit comme le jour.

En effet, il y a quinze ans, coin Sainte-Catherine et Saint-Laurent, se tenait toujours cinq policiers au moins sans compter ceux qui se promenaient entre Dorchester et Sainte-Catherine. Les mères consolaient à leur fille de ne pas se trouver à cette intersection à minuit; les garçons, eux, s'armaient de courage, avaient mangé un hot-dog "steamed" et des frites au Montreal Pool Room sans s'aventurer, de peur, dans la salle de billard, tout heureux de se voir offrir des photos pornographiques, revenant à la maison fiers d'avoir frôlé "le danger".

Il y a plusieurs années, pour la sortie du film "A soir, on fait peur au monde", Charlebois avait voulu rappeler l'atmosphère d'autrefois en donnant une conférence de presse dans un snack à hot-dog avant la présentation du film au Midway.

Aujourd'hui, il n'y a plus de policier en poste coin Sainte-Catherine et Saint-Laurent. La Main n'est plus ce qu'elle était.

Pax Plante est venu mettre de l'ordre là-dedans. Mais avant, ça bardait... Sauf Cartouche, jamais un policier ne se promenait seul sur la Main comme il était d'usage dans les autres quartiers de la ville.

"Il nettoyait sa rue", comme l'explique familièrement Nick, policier qui a travaillé pendant de nombreuses années sur la rue Saint-Laurent.

"Il faisait entrer son monde dans les clubs. Il ne laissait personne traîner sur les trottoirs."

Sa vigilance lui a valu son surnom.

Quand la Main s'animait... Dans les huit à dix clubs qui régnaient sur la Main, entre Sainte-Catherine et Lagauchetière, (aujourd'hui, il n'en reste plus que quatre), le jeu était roi et maître.

Femmes, boissons, clubs, pimps et quelques joyeux batailles donnaient à la rue tout son piquant.

C'était le règne de la belle grosse Paulette et de la Nicole, de Johnny Young, le "bootlegger".

"On ramassait les gens sur le trottoir, raconte Nick, tombés du haut de l'escalier, la tête la première, bouculés par le propriétaire du club.

"Seuls les habitués de la Main ne couraient aucun danger. Les mineurs et les bûcherons descendaient du bois pour venir se détendre en ville et dépenser leurs économies. Ils se faisaient complètement laver. Ils perdaient tout: la femme qu'ils avaient ramassée, leur argent, leurs vêtements..."

"C'est l'armée qui a forcé le bordel connu et populaire du 312 rue Ontario à fermer ses portes. On communiquait au 310 par une porte cachée dans une garde-robe. Lorsqu'une descente était annoncée au 312, les gens se précipitaient au 310.

C'était le bordel favori des militaires pendant la guerre. Aujourd'hui, le numéro civique, le 312, n'existe même plus rue Ontario.

"Ceux qui avaient trop bu et ne voulaient pas rentrer chez eux couchaient dans des dortoirs malfamés de la rue Saint-Laurent, des "flop-house", pour \$0.15 ou \$0.25 la nuit.

"Il y avait au moins quatre batailles par nuit. Des batailles à coups de poings ou de coups de fer. Rarement au fusil.

"La nuit passée vite pour un policier sur la rue Saint-Laurent.

"Lorsqu'un crime ou un vol avait été commis dans la ville, les premières enquêtes se faisaient sur la rue Saint-Laurent. Toutes les gangs, et les petits pégrillards se retrouvaient sur la rue Saint-Laurent."

L'enquête Caron est venue nettoyer tout ça, a fait le grand ménage. En même temps que disparaissaient le racolage et la vente illicite d'alcool, la vie qui permettait à la rue Saint-Laurent de ressembler à Broadway, la nuit à New York, s'est éteinte.

## LA METEO à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 60 — Maximum: 85 Ensoleillé	Ensoleillé, mais risque d'orages

## au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	60	80	Ensoleillé	Averses
Outaouais	60	85	Ensoleillé	Risque d'orages
Laurentides	60	85	Ensoleillé	Risque d'orages
Cantons de l'Est	60	85	Ensoleillé	Risque d'orages
Québec	60	85	Ensoleillé	Risque d'orages
Rimouski	55	75	Ensoleillé	Averses
Lac Saint-Jean	60	80	Ensoleillé	Averses
Baie-Comeau	55	75	Ensoleillé	Averses
Sept-Îles	55	75	Nuageux	Averses
Gaspé	55	75	Nuageux	Averses

## au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé			Vancouver	50	65
Alberta	Averses			Edmonton	50	60
Saskatchewan	Ensoleillé			Régina	50	60
Manitoba	Ensoleillé			Winnipeg	65	90
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé			Saint-Jean	55	70
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé			Halifax	60	75
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux			Charlottetown	50	65
Terre-Neuve	Ensoleillé			Saint-Jean	50	60
Ontario	Ensoleillé			Toronto	50	80

## si vous partez

Aux Etats-Unis		Min.	Max.		Min.	Max.		
New York	65	90	Boston	60	85	Nouv.-Orléans	75	95
Washington	65	85	San Francisco	55	75	Miami	75	90
Chicago	65	90	Los Angeles	65	85			
Paris	—	75	Moscou	—	75	Hong Kong	—	85
Londres	—	75	Stockholm	—	70	Lisbonne	—	95
Rome	—	85	Tokyo	—	70	Sydney	—	60
Berlin	—	70	Athènes	—	85	Tunis	—	85
Amsterdam	—	70	Casablanca	—	90	Vienne	—	75
Bruxelles	—	70	Genève	—	90	Varsovie	—	70
Madrid	—	95	Le Caire	—	90			
Vers les plages								
Acapulco	75	85	Bermudes	75	80	Nassau	—	—
Rio de Janeiro	65	75	Mexico	50	70	Barbade	75	85

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

### la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15	RÉDACTION	874-7070
Lundi au vendredi 1.00	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement 0.35	PROMOTION	874-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		
par porteur: 13 28 52	PETITES ANNONCES	
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$52.00	Commandes	874-7111
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Samedi seulement* 9.10 18.20	Pour changer ou annuler	874-7205
	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
par courrier:	GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00	Détailants	874-7300
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40	Carrières et professions, nominations	874-7320
* Minimum de 26 semaines	COMPTABILITÉ	
Côte-Nord, par avion, 0.40	Grandes annonces	874-6892
	Petites annonces	874-6901

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h) 874-6911

Gouvernement du Canada / Monnaie Olympique

Government of Canada / Olympic Coins

### LES ENTREPRISES BISSELL & BISSELL LTÉE

DISTRIBUTEURS AUTORISÉS OFFICIELS DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

LIVRAISON IMMÉDIATE des Séries I

Acceptons les commandes pour les Séries II à VII AVEC GARANTIE DE LIVRAISON

Vente en gros aux marchands de pièces de monnaie, aux investisseurs et aux compagnies s'en servant comme cadeaux et articles publicitaires.

DISPONIBLE AU PUBLIC: Séries individuelles ou complètes uniquement par commandes postales.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez téléphoner au (514) 844-8558

Pour les formules de commandes postales veuillez écrire à:

LES ENTREPRISES BISSELL & BISSELL INC.  
Distributeurs autorisés de la Monnaie olympique  
B.P. 220, Côte-des-Neiges, Montréal, H3S 2S5

## UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

vous permettra probablement de nouer le genre de relations dont vous souhaitez. Notre organisation dont les activités sont organisées à Montréal depuis 1966 a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention des adultes de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE  
1117, rue St-Catherine, suite 108  
Montréal H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Age .....

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Telephone .....

• Si votre emploi ne vous laisse pas suffisamment de temps pour rencontrer les personnes de l'autre sexe...

• Si votre cercle d'amis vous offre un choix limité...

• Si vous êtes nouveau dans la ville, et souhaitez vous faire des amis...

• Si vous ne rencontrez pas suffisamment de monde durant vos loisirs...

• Si vous êtes veuf, veuve, divorcé(e) ou séparé(e) et souhaitez recommencer à neuf...

• Si vous craignez un peu les rencontres qui sont le fait d'un pur hasard...

# Cloutier: une refrancisation progressive

par Pierre BELLEMARE

QUEBEC (PC) — Le ministre François Cloutier a engagé le débat-marathon de deuxième lecture sur le bill 22, à l'Assemblée nationale, en dévoilant de nouveaux amendements qui ne changent toutefois rien au principe du projet de loi qu'il parraine.

Le chapitre fondamental, et fort contesté, de la langue d'enseignement n'est modifié d'aucune façon. Malgré l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation, le ministre tient à la liberté de choix liée à un test pédagogique, que l'enfant devra subir pour changer de système scolaire.

Le texte du bill 22 sera simplement clarifié pour rassurer la minorité anglophone sur le maintien de leurs écoles. En outre, on renforcera le plan de développement de l'enseignement des langues, notamment pour dispenser un enseignement de l'anglais de qualité à l'élève francophone.

Une nouveauté: le parrain du bill 22 a annoncé la création d'une commission de surveillance des transferts linguistiques. Elle pourra recevoir les représentations de ceux qui s'estimeront lésés et informer le ministre, qui pourra demander à la commission scolaire de réviser, l'intégration des élèves impliqués.

## Amendements

Dans son discours d'une heure, M. Cloutier a aussi fait part des orientations finales que le gouvernement entendait prendre dans les autres secteurs d'activité:

- nomination d'un ministre responsable de la langue;

- institution de commissions de terminologie auprès des divers ministères et organismes de l'Administration publique, selon le modèle français;

- création de la Régie de la langue française dotée du double pouvoir d'exécution et de contrôle mais en même temps, le rôle du protecteur du citoyen, fonction occupée actuellement par Me Marceau, sera élargie pour jouer dans le domaine linguistique le rôle qu'il joue dans l'administration publique.

Autre amendement: dans le domaine des relations de travail, la négociation d'une convention collective, les pièces et documents spécialement préparés à cette fin et la convention intervenue entre les parties, de même que l'arbitrage d'un différend et la décision du conseil d'arbitrage devront être faits en français, sauf dans la mesure prévue par le Code du travail.

## Clivage

Il a également réaffirmé que le clivage des opinions exprimées devant la commission parlementaire "démontre que l'approche modérée du gouvernement se fonde sur une analyse exacte de la situation québécoise et correspond à son évolution". Il se veut pour preuve les sondages qui indiquent, selon lui, que la politique du gouvernement recueille l'adhésion de la majorité québécoise.

Si le gouvernement a évité de toucher à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est pour éviter de faire "un exercice intellectuel ouvrant la voie à une contestation judiciaire inutile". Cet article garantit l'usage des deux langues à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux.

Une politique linguistique, déclare M. Cloutier, ne doit pas être élaborée sous la pression de quiconque ou par opportunisme. Il évoquait sûrement la lutte acharnée que veut mener le Regroupement démocratique et le Mouvement Québécois-français.

"Elle ne doit pas non plus comporter des conséquences plus graves que les maux que l'on cherche à corriger", ce qui aurait été le cas, dit-il, en restreignant la liberté de choix de la langue d'enseignement.

## Pouvoir économique

Il a admis du même souffle que le pouvoir économique exerce une pression énorme sur cette politique linguistique. "Nous ne croyons pas dit-il, que le Québec progresserait si, pour atteindre des objectifs culturels légitimes, nous perturbions gravement l'équilibre économique, en faisant fuir les entreprises ou en compromettant leur situation concurrentielle par l'addition de coûts excessifs".

"Nous ne croyons pas non plus que le Québec progresserait si, par des mesures radicales et mal inspirées nous déterminions un chômage élevé ou une diminution de la population, que ce soit en restreignant l'immigration ou en déterminant des conditions socio-économiques étouffantes".

Ce projet de loi, ajoute-t-il, fait confiance aux jeux des forces démocratiques. "Mais il ne faut pas s'imaginer qu'une politique linguistique constitue la solution à tous nos maux en tant que collectivité, à commencer par notre infériorité économique et le risque de réduction démographique".

## Acte historique

En revanche, poursuit M. Cloutier, cette politique du gouvernement, malgré ses limites, constitue un élément déterminant dans la quête de notre identité.

"Elle déterminera, de par sa dynamique même, une refrancisation progressive. Qu'on ne se y trompe pas: toutes les conditions sont réunies pour amener un nouvel équilibre à l'intérieur de la société québécoise, un nouveau style de rapport entre la majorité et la minorité".

Il comprend l'attitude rébarbative des anglophones, parce que le bill 22 "bouleversera bien des habitudes". Il comprend aussi ceux des mouvements nationalistes car, ils relèvent la question linguistique à l'indépendance du Québec. Aux modèles, il demande de réfléchir sur son projet de législation.

"Ce projet tient compte des principes de l'équité et de la justice, des droits collectifs et des libertés individuelles, il se présente véritablement comme un acte historique".

# C'est à peu près la loi qu'aurait rédigée la minorité anglophone

— Claude Charron

par Lysiane GAGNON

QUEBEC — "Comment se fait-il qu'un gouvernement, qui est quand même composé d'une grande majorité de francophones, nous ait produit un projet de loi qui serait sensiblement le même si nous avions laissé sa rédaction à la majorité canadienne-anglaise? Parce que ce gouvernement appartient aux anglophones, et à ceux qui le financent!"

C'est par un long discours percutant, dramatique et chaleureux, que le député Claude Charron a inauguré, au nom du Parti Québécois, la réplique de l'opposition à l'ouverture du débat en deuxième lecture du bill 22. Un discours qui n'était pas entièrement rédigé (M. Charron s'aidait seulement de quelques notes, en guise d'aide-mémoire), mais qui coulait de source.

Après avoir insisté sur le sentiment qu'il avait de parler au nom de "milliers de Québécois" qui veulent vivre en français dans le seul territoire au monde qui leur appartient, M. Charron a dit, en évoquant les audiences de la Commission parlementaire: "Nous avons vu que ce peuple avait de l'honneur, et qu'il a demandé à

son gouvernement de respecter ce sens de l'honneur".

Selon le député de Saint-Jacques, le gouvernement est en train de trahir, avec le bill 22, la confiance que les Québécois commencent à acquérir, "parce qu'il vient de nous rappeler que nous sommes des moutons... Il fallait choisir, choisir la majorité, il fallait être d'abord et sans fausse pudeur le gouvernement de la majorité québécoise française, car si tel n'est pas le cas, où ce peuple trouvera-t-il quelqu'un qui puisse parler pour lui? Il faut que cette majorité se sente un jour chez elle, qu'elle ait la certitude qu'il y a quelqu'un qui, sans ambages, se lève et prenne parti pour elle, qui ne fasse pas de compromis sur son avenir et sa sécurité..."

## La dignité, ça ne s'achète pas

Tout en réaffirmant sa certitude que même dans un régime fédéral, le gouvernement pouvait assurer par voie législative la primauté absolue du français au Québec, M. Charron s'est demandé quelle conclusion tirer du fait que "ce gouvernement extraordinairement majoritaire — et presque

entièrement francophone — ne puisse nous amener un projet de loi différent de ce que les Anglais nous auraient donné", et a laissé entendre que c'est peut-être seulement quand les Québécois auront fait du Québec leur seul vrai "foyer" qu'ils pourront assurer leur avenir culturel.

Pour lui, l'attitude du gouvernement, sur la question linguistique, s'explique de deux façons: d'abord par un manque de dignité: "Or, la fierté, la dignité, ça ne se trouve pas comme des investisseurs étrangers, les Américains n'en mettent pas encore en "can", on l'a dans le ventre ou on ne l'a pas."

L'autre explication, le député Charron l'a donnée sur un mode allégorique, développant longuement une situation "hypothétique" (mais, bien sûr, parfaitement réelle à ses yeux) où le gouvernement québécois ne serait qu'une sorte de gerant ("le francophone de service") au service de la majorité canadienne-anglaise et des financiers qui alimentent sa caisse électorale et assurent ses ré-élections.

## Colonie intérieure

C'est à la lumière de cette situation de "colonie intérieure" que M.

Charron a ensuite analysé le bill 22, qui affirme — ce qui ne dérangera personne, dit-il — que le français sera "langue officielle" (comme l'anglais l'est du Manitoba) mais qui contient, dans les autres articles, autant de contradictions de ce principe et place, presque partout, l'anglais sur le même pied que le français... allant jusqu'à laisser prévoir que la future Régie de la langue française sera aussi nommée, ironiquement, "French Language Board".

M. Charron a reproché au gouvernement d'avoir rédigé son projet de loi de manière suffisamment équivoque pour agrandir le fossé entre les anglophones et les francophones, en exploitant les sentiments d'insécurité des deux groupes, et en faisant la preuve qu'il sert d'abord les intérêts de ceux qui constituent "son électoral le plus captif et le plus sûr", qui contribuent en grande partie au garnissage de sa caisse électorale... et qui n'auront pas d'objection à ce que, avec le bill 22, le français ait... autant de droits que l'anglais dans la vie collective des Québécois.

# "Vous êtes responsables de ce que vous êtes en train de préparer"

— Camille Samson

par Gilles GARIÉPY

de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Si le gouvernement adopte le bill 22 par la force, comme il est en train de vouloir le faire, il sera obligé de l'appliquer par la force. Et contre la force, il rencontrera la force."



Camille SAMSON

Tel est l'avertissement qu'a servi hier au gouvernement le chef parlementaire créditiste, M. Camille Samson, dans un discours énergique et sévère, lors du débat en dernière lecture du projet de loi sur la langue officielle.

Demeuré jusqu'ici relativement réservé, dans ses critiques contre le bill 22, M. Samson s'est lancé hier dans une charge à fond de train contre le projet de loi et il a causé une surprise en annonçant qu'il boycottera les séances de commission où on étudiera le bill article par article après son adoption en deuxième lecture.

## En pièces détachées

"Le gouvernement, a-t-il lancé, essaie de nous vendre une automobile qui déplaît à la population, une automobile dont on ne veut pas. Et parce qu'on n'en veut pas, il s'apprête à faire motion pour essayer de nous la vendre en pièces détachées, morceau par morceau. On ne marchera pas. On n'ira pas se prostituer en commission élue, on n'ira pas discuter de morceaux, parce qu'on veut le retrait de cette loi."

Le député a accusé le gouvernement de "risquer la paix sociale" en imposant un projet de loi linguistique à une population qui n'en veut pas.

"Vous êtes prêts à rire quand on vous dit que vous êtes en train de pousser les Québécois dans la rue. Ce ne sont pas les contestataires qui sont les plus dangereux, ce ne sont pas les gens qui semblent des extrémistes qui sont les plus dangereux: ce sont ceux-là qui ont le pouvoir dans les mains et qui poussent les gens à bout.

C'est vous autres qui êtes dangereux", a-t-il crié aux ministériels, à travers les protestations et les rires des députés libéraux.

"Vous vous fiez à votre police, a-t-il repris. Mais ce n'est pas la police qui va toujours régler vos problèmes. Vous êtes responsables de ce que vous êtes en train de préparer.

"Ah oui, vous pouvez rire, parler et claquer sur vos bureaux, mais quand là, vous vous poserez des questions, ça va commencer à bouillir en bas. Vous n'aurez pas besoin de les poser à personnes d'autres qu'à vous-mêmes, c'est vous autres qui l'aurez provoqué..."

Le chef créditiste, empruntant une image à un éditeur du "Devoir", a défié M. Cloutier: "Restez assis sur votre chaudron, bien oui. Au lieu de baisser le feu, restez assis le fessier sur le couvercle! Pesez dessus, le couvercle, mais vous allez voir qu'il va sauter, et vous allez sauter avec!"

Persuadé que "la pression monte" et qu'il y aura "de la contestation à l'automne", le député a supplié le gouvernement de retirer le projet de loi "avant qu'il ne soit trop tard".

## Troisième acte d'un drame

Au début de son intervention, M. Samson avait déclaré que l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi est "le troisième acte d'un drame qui passera à l'histoire comme le drame national du siècle".

Exprimant sa gêne de voir une majorité francophone obligée de légiférer pour protéger sa langue normale, le

chef créditiste a déclaré qu'il est réaliste de légiférer contre les effets plutôt que contre la cause du mal, c'est-à-dire le fait que les Québécois n'ont pas le contrôle de leur économie.

"Aucune loi, a-t-il dit, ne réussira à imposer cette langue s'il n'y a pas d'abord d'incitation d'ordre économique. La langue ne se protège pas par la police."

"Aussi longtemps que ce gouvernement ou un autre gouvernement n'aura le courage de prendre des dispositions énergiques pour que les Québécois puissent réellement prendre le contrôle de leur économie, rien ne sert de lancer de la poudre aux yeux, on tournera en rond. C'est comme le chien qui court après sa queue."

## Deuxième erreur

Se disant persuadé que le projet de loi 22 n'instaura guère, contrairement à ce que disent ses auteurs, la primauté du français au Québec ("il ne faut pas être gêné pour dire des choses comme cela"), le député de Rouyn a affirmé que ce bill n'est pas "un acte historique" comme l'avait dit M. François Cloutier plus tôt, mais "une deuxième erreur historique".

La première ayant été le bill 63 de 1969, maintenant repudié par ceux qui l'ont proposé et qui l'ont voté.

"La population, qui a battu l'Union nationale parce que ce parti a imposé le bill 63, va se souvenir du bill 22, a prédit M. Samson. Le bill 22, ce sera le Waterloo du gouvernement libéral".

## Modifications substantielles au Code du travail

# Le ministre demande de plus grands pouvoirs d'intervention

par Gilles GARIÉPY

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déposé hier en première lecture un projet de loi qui vise notamment à accroître les pouvoirs d'intervention du ministre dans les conflits de travail, en l'autorisant désormais à imposer un conciliateur aux parties à un litige, et ce à n'importe quel moment et même contre le gré des parties.

Le projet de loi, qui porte le numéro 24, modifie substantiellement et à plusieurs égards le Code du travail et d'autres dispositions législatives relatives au travail.

Le bill 24, il faut le souligner, n'est accompagné que de notes explicatives ridiculement brèves et qui, au fait, n'expliquent rien. Les journalistes n'ont bénéficié d'aucun briefing qui les aurait aidés à saisir complètement la portée du projet de loi.

A l'examen du bill, qui compte 76 articles, il ressort que l'innovation la plus importante est le réaménagement des étapes de la négociation des conventions collectives préalables au déclenchement d'une grève ou d'un lock-out.

Ainsi, la fameuse "période de conciliation" de 60 jours par laquelle devaient obligatoirement passer les parties en négociations avant d'acquiescer le droit de grève ou lock-out cessait d'être obligatoire.

date choisie à l'avance, et que dans ces conditions les conciliateurs désignés par le ministre n'avaient guère de chance de rapprocher des parties intéressées à s'affronter.

La conciliation sous l'égide d'experts du ministère du Travail demeure une option possible, mais le recours à cette formule ne changera rien désormais à l'acquisition du droit de grève ou de lock-out.

La contrepartie de cet assouplissement, c'est, comme on l'a vu précédemment, que le projet de loi accorde au ministre le droit de désigner un conciliateur "à toute phase des négociations", donc même après le déclenchement d'une grève, et "sans que demande lui en ait été faite".

En modifiant ainsi les règles du jeu, le bill 24 se trouve aussi à modifier le calendrier du déroulement des négociations entourant le renouvellement d'une convention collective.

En vertu de l'actuel Code du travail, les parties peuvent s'inviter à négocier 60 jours avant la date d'expiration d'un contrat (à moins que la convention n'ait pas prévu un autre délai); les négociations doivent commencer et se poursuivre pendant 30 jours, après quoi l'une ou l'autre partie peut demander l'intervention d'un conciliateur.

Pour ce faire, on doit adresser un avis au ministre; le droit de grève ou de lock-out, toujours selon les dispositions actuelles du code, n'est acquis que 60 jours après la réception de cet avis par le ministre.

En abolissant le caractère obligatoire de l'étape de conciliation, le bill 24 réorganise le calendrier de la manière

suivante: 90 jours avant l'expiration d'une convention (à moins encore qu'un autre délai n'y soit prévu), une partie peut inviter l'autre à négocier, en lui adressant un avis. Le ministre doit recevoir copie de cet avis, et le droit de grève ou lock-out est acquis 90 jours après réception de cet avis par le ministre.

Par conséquent, si le bill 24 est adopté, une grève ou lock-out pourrait désormais survenir quelques jours à peine après l'expiration d'un contrat, si l'une ou l'autre des parties a envoyé son avis de négociation 90 jours avant l'expiration de ce contrat de travail.

## On "ouvre" les ateliers fermés

Une autre disposition du bill 24, soit l'article 45, modifie le Code du travail de manière à interdire désormais une des caractéristiques du régime syndical dit d'"atelier fermé".

Cet article dit en effet que "toute disposition qui a pour effet d'obliger un employeur à renvoyer un salarié pour la seule raison que l'association agréée a refusé ou différé d'admettre ce salarié comme membre ou l'a suspendu ou exclu de ses rangs est réputée non écrite".

Une exception est toutefois prévue pour le cas où il s'agit d'un salarié qui a participé à une activité contre le syndicat (ou pour une association rivale) "à l'instigation ou avec l'aide directe ou indirecte de son employeur".

Dans un autre domaine, le bill 24 modifie le Code du travail de manière à permettre désormais, dans le secteur privé, la participation d'un salarié syndiqué au conseil d'administration d'une entreprise lorsqu'il a été désigné à ce poste par les salariés, les usagers ou une association agréée.

Telle participation, forme de "cogestion", existe déjà dans le secteur public, puisque la loi créant les cégeps en 1966, puis diverses lois qui ont modifié les chartes des universités, puis plus récemment celle des établissements de santé ont introduit la participation des syndicats au conseil d'administration de ces institutions.

Dans le secteur privé, en vertu du Code du travail, dès qu'un syndiqué était élu pour siéger au conseil d'une entreprise, il perdait automatiquement son statut de salarié et donc ne pouvait plus faire partie du syndicat.

Enfin, le bill 24, comme l'a annoncé LA PRESSE, réintroduit dans le Code du travail des dispositions relatives à la langue qui sont en même temps retranchées du bill 22 sur la langue officielle.

A cette différence, toutefois, que les dispositions du bill 24, rédigées différemment des articles 25 à 30 du bill 22, semblent à certains égards marquer un léger recul; ainsi, si le français demeure règle générale la langue de négociation et des conventions, on pourra utiliser l'anglais à la simple demande du syndicat plutôt que sur décision d'une assemblée générale du syndicat comme le voulait le bill 22.

# Un député exclu de son syndicat

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député libéral de Richmond, M. Yvon Vallières, vient d'être expulsé des rangs de son syndicat, l'Association catholique des enseignants de l'Estrie, en raison de paroles qu'il a prononcées à l'Assemblée nationale.

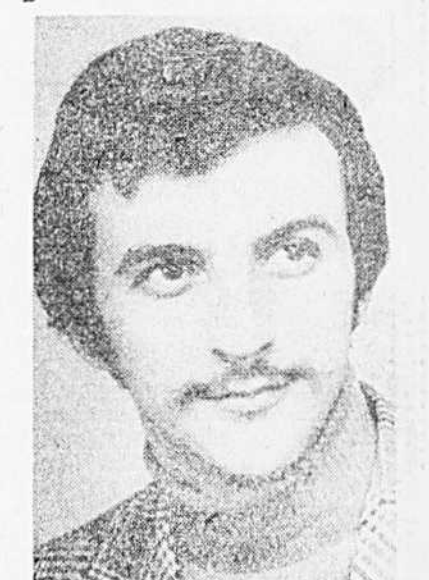
C'est du moins ce dont le jeune député s'est plaint, hier, en soulignant devant la Chambre une question de privilège. Invoquant l'immunité parlementaire dont jouissent les députés quand ils parlent du haut de leur siège, M. Vallières a soutenu que, "par analogie", il y avait "une apparence d'atteinte" aux privilèges d'un député lorsque ce dernier est exclu de son syndicat professionnel à la suite de paroles prononcées en Chambre.

M. Vallières était un enseignant, au niveau secondaire, dans la région d'Asbestos, avant d'être élu député libéral de Richmond, le 29 octobre dernier. D'où son appartenance au syndicat dont il viendrait d'être expulsé.

## Le deuxième

Selon les explications du député, c'est par le truchement d'un journal d'Asbestos, "Le Citoyen", qu'il a été informé de son expulsion. S'il faut en croire l'extrait du journal cité par le député, M. Vallières aurait été expulsé pour avoir attaqué la Centrale des enseignants du Québec et son président Yvon Charbonneau, en plus d'avoir qualifié "d'incompétents" la majorité des professeurs d'anglais.

M. Vallières s'est toutefois plaint également d'avoir été mal interprété par ce journal.



Yvon VALLIÈRES

Quand on lit le journal des débats de l'Assemblée nationale du 8 avril dernier, on doit cependant constater que le député avait effectivement pris M. Charbonneau et la CEQ à partie. Il avait également fait état du "manque de compétence de la grande majorité" des professeurs d'anglais.

M. Vallières n'est pas le premier député à s'être birrié sort. Son collègue Alfred Boess, qui travaillait à la CSN avant d'être élu député en 1970, avait pour sa part perdu ce poste (dont il était en congé sans solde) deux ans plus tard, lors de la crise du front commun dans le secteur public.

## LES WILDWOODS

À Wildwood dégustez fine cuisine et boissons exquis

**NEIL'S**  
steak & oyster house  
222 e. av. schellenger  
Wildwood-by-the-sea, n.j.  
Ouvert tous les jours  
Musique tous les soirs

### BERMUDES

**6 JOURS AUX BERMUDES**  
par personne \$6500  
\$11500  
Deux personnes  
**ARCHLYN VILLA**  
P.O. BOX 220  
HAMILTON, BERMUDA

### OLD ORCHARD

**OLD ORCHARD BEACH**  
Tous les dimanches à 18h:  
Diner au bord de la Nouvelle-Angleterre. SUPER-BE CRUSTACE de \$625  
1 1/2 lb. seulement  
au **CORDIAL INN**  
On doit réserver à l'avance  
Tel.: (207) 934-9355

### VILLA À LOUER

Costa del Sol, Espagne  
Julien Mardomingo  
2332, chemin Saint-Louis  
Sillery, Québec  
(418) 527-4142

### JAMAÏQUE

"Personne ne bat nos tarifs réduits d'été!  
A partir de \$6.00 par personne!"  
(à 4 par chambre)

## TURTLE BEACH Towers

OCHO RIOS, JAMAÏQUE

Station estivale de luxe, au bord de l'océan, à la Jamaïque. L'endroit parfait pour tout le monde, et les familles en particulier. Appartements climatisés comprenant studio et salon, avec cuisine complète et télévision (certains appartements ont aussi une véranda). Femmes de chambre tous les jours. Coffee shop/restaurant. Boîtes de nuit et supermarchés à proximité. L'hôtel se trouve directement sur une jolie plage de sable fin. Grande piscine d'eau douce, voile et ski nautique.

Consultez votre agence de voyages ou téléphonez à (514) 861-9074.

Consultez votre agence de voyages ou téléphonez à (416) 962-5711.

# LAURENTIDES

## LA CALÈCHE

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUE. CANADA  
(514) 861-7177 ou (819) 326-3753

### SEMAINE de PLEIN AIR

du dimanche 20.00 hrs au vendredi 16.00 hrs

POUR \$8000 ADULTES \$5500 DE 12 ANS \$4000 DE 6 ANS  
Moins de 2 ans — gratuit

**INCLUANT:**  
14 REPAS COPIEURS — SERVICE CAFETERIA — CHOIX DE MENU — 5 NUITS — CHAMBRES CONFORTABLES AVEC SALLE DE BAINS — CANOE — VOILE — HÉBERTISME — EXCURSIONS FAMILIALES — TIR À L'ARC — INITIATION À L'ESCALADE — BALLON VOLANT — JOGGING — GYMNASSE — BAIGNADES — ACTIVITÉS DE SOIRÉE, ETC.

FIN DE SEMAINE: du vendredi 20h à dimanche 16h  
2 couchers — 5 repas et les activités.  
\$2160 ADULTES \$1728 DE 12 ANS \$1404 DE 6 ANS

## BY THE SEA THE WILDWOODS

North Wildwood • Wildwood • Wildwood Crest

Vous offrent tous les plaisirs de votre lointaine jeunesse... mais sans être aussi éloignés!

Écrivez pour obtenir pochette GRATUITE de vacances incluant un répertoire des logements (200 pages).  
Cochez le genre de logement désiré.  
 Motel  Hotel  Chambre  Appartement  
Dépt. 44, Box 609, Wildwood, New Jersey 08260

LA PLAGE LA PLUS BELLE ET LA PLUS SÛRE AU MONDE

## LE DUVAL EST OUVERT



LE DUVAL VOUS OFFRE LA VIE DE CHÂTEAU...

Bienvenue au Duval, l'un des plus nouveaux et des plus beaux hôtels de Wildwood... nouveau propriétaire, nouvelle administration, nouvelles commodités, nouvelle politique de divertissements... et plus encore! Le Duval a ouvert ses portes et nous sommes prêts à inscrire vos réservations pour la saison la plus somptueuse et la plus exubérante que vous aurez jamais vue! Faites vite. Votre fabuleux été 74 commence au Duval.

**THE DUVAL** Avenues Oak et Atlantic  
Wildwood, New Jersey 08260 1-609-522-8100



## VAC Canada

### DÉCOUVREZ LE SAGUENAY ET LE LAC SAINT-JEAN

#### ADMIREZ MANIC 5 7 JOURS

Laissez-vous charmer par ces régions millionnaires d'attraits pittoresques.  
Départs: 21 juillet et le 4 août

\$179

— MEMBRE — IATA — T.A.P.S.C. — ATC

MIEUX VAUT TROP TÔT QUE TROP TARD

AGENCE DE VOYAGES **ATLAS**

Tel.: 527-8881

1821 SHERBROOKE, Montreal H2K 1V4

## VACANCES SUR UNE ÎLE

### Castel-des-Monts

(sur l'île)

C.P. 80, Sainte-Agathe, Québec.  
Tel.: 819-326-3252.  
Autoroute 15 nord, sortie 54

#### SEMAINE SUR LE LAC DES SABLES

(70 chambres)  
du dimanche 15 h00 au vendredi 15 h00

### POUR 2 PERSONNES \$95

**INCLUANT:** dimanche soir — Buffet gastronomique, fesse de bœuf, homard, coq au vin, choix de 40 plats • 25 pièces montées avec le chef Léonard Banquet (incorporation de La Supprière).  
LUNDI: coquetel du gérant 5h à 7h Piano Bar l'Ilot  
MARDI: randonnée de nuit sur le bateau Alouette  
MERCREDI: Punch "Party" à la disco l'Ex-île  
JEUDI: Spectacle à la Baie à Mathieu ou au Patriote (Petit déjeuner compris) • A volonté.

Orchestre de danse — 3 terrasses — plage et tennis privés.  
DIVERS: canoë, voile, pédalos, mini-putt, pêche et golf. Direction et personnel canadiens-français.

## DES VACANCES À PERCÉ

### TOUTES LES MERVEILLES DE LA GASPÉSIE

AVEZ-VOUS EU L'OCCASION

- de pêcher la morue (haute mer) ou de visiter:
- le sanctuaire d'oiseaux marin le plus accessible au monde
- le célèbre Rocher Percé
- la terre de découverte du Canada à Gaspé

#### TOURS de week-end ou de 5 jours comprenant:

trajet aérien aller-retour (Montreal) à partir de \$130

- hotel 2 nuits, 3 jours
- transport Percé-Gaspé
- petit déjeuner continental
- cocktail à l'accueil

POUR RÉSERVER OU OBTENIR DES PRÉCISIONS: **GESTOUR**  
1155 OUEST, BOUL. DORCHESTER, SUITE 3102, MONTREAL — 866-7725  
OU  
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

## VOYAGES TRAVELAIDE

1010 ouest, Ste-Catherine — Metro Peel, 861-7272

Place St-Hubert 273-7755  
Place Longueuil 679-3777  
Centre Laval 688-5310  
Rue Saint-Denis 845-8225

**VOYEZ VOTRE AGENT-MEMBRE**

VERMONT VERMONT

## Deux suggestions de vacances à Sugarbush Inn

Deux choix de super vacances! Magnifique verdure du Vermont, air délicieusement frais, pêche sensationnelle, excursion, vie de plein air et prix ultra-modiques... vous n'aurez jamais eu d'aussi belles vacances!

**COMME CHEZ VOUS!**  
Toutes les chambres à un seul prix sans exception. Premiers arrivés premiers servis.

**MENU DU TONNERRE!!!**  
Notre menu à la carte pour gourmets vous offre tous les jours petit déjeuner, déjeuner et dîner. Commandez tout ce dont vous avez envie!

**5 jours, 4 nuits \$169.50\***  
par personne, 2 par chambre comprenant tous pourboires, taxes et repas.

**Marathon tennis et golf**  
Tant que vous voulez! Tout le tennis et tout le golf qu'il vous plaira de faire. L'offre globale comprend: logement, petit déjeuner, déjeuner, usage des poussettes de golf et privilèges d'accès au terrain de golf ainsi qu'un réservoir d'essence gratuit pour votre voyage de retour.

**Pour toute la famille**  
Le gîte et le couvert, chambres séparées pour les adultes et les enfants, petit déjeuner, déjeuner et dîner tous les jours, consommation d'accueil, 1 boîte à lunch pique-nique, activités intérieures/externes supervisées pour les enfants ainsi qu'un réservoir d'essence gratuit pour votre voyage de retour. (\*Ajoutez \$50 pour chacun des enfants de moins de 12 ans).

Pour réservations, voyez votre agent de voyage ou téléphonez-nous à frais versés.  
Écrivez-nous pour obtenir un dépliant de renseignements

**THE SUGARBUSH INN**  
Where each season brings its best  
Box 100, Warren, Vermont 05674. Telephone: (802) 583-2301

## AGENCE DE VOYAGES VIAU

DÉPARTS SPÉCIAUX VOYAGES GROUPES

### CROISIÈRE EN MEDITERRANÉE

A L'INTENTION DE NOS CLIENTS D'ÂGE D'OR AVEC DÉPART EN GROUPE LE 23 MARS 1975 DURÉE: 50 JOURS — 16 ESCALES. PRIX MINIMUM \$1.500 (LIT HAUT). PRIX MINIMUM \$1.950 (LIT BAS) (AUTOBUS EN PLUS).  
VOTRE ACCOMPAGNATRICE MADAME MARIETTE DUMAS AU DÉPART DE MONTREAL.

MADAME COLOMBE ROY  
votre accompagnatrice au départ de Montreal

MARIETTE DUMAS

3428 ST-DENIS 842-1751	CARRÉ PHILIPS 866-9381
GALERIES D'ANJOU 353-7650	CARREFOUR LAVAL 688-6211

## TREASURE TOURS

AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS 48 ANS

### ACAPULCO SPÉCIAL AVEC CP AIR

DÉPART TOUTS LES SAMEDIS

INCLUANT: AVION — TRANSFERTS VISITE DE LA VILLE ET HOTEL

PARAISO - MARIOTT	1 SEM. \$359	2 SEM. \$439
LAS HAMACAS	\$349	\$419
RITZ AUTO	\$339	\$399
BALI - HAI	\$339	\$399
EL CID	\$329	\$389

Prix en vigueur jusqu'au 15 dec. '74

### PÉNINSULE IBERIQUE + MAROC

Départs avec TAP

2 semaines Portugal/Espagne	a partir \$308
2 semaines Lisbonne/Algarve	a partir \$360
2 semaines Portugal du Nord	a partir \$320
3 semaines Portugal-Espagne-Maroc	a partir \$570
3 semaines Portugal-Espagne-Torremolinos	a partir \$430
3 semaines Portugal-Espagne-Estoria	a partir \$442

Tarif aérien non inclus  
Prix dépendant de la date de départ base départ (GIT)

### FLORIDE et BAHAMAS

DÉPART AVEC QUEBECAIR

MIAMI, Sheraton Beach Hotel	a partir de \$209	\$259
PALM BEACH, Colonnades Beach Hotel	a partir de \$204	\$249
NASSAU, Sheraton British Colonial	a partir de \$219	\$279
FREEPORT, Shalimar Hotel	a partir de \$203	\$249

INCLUANT: avion, hôtel, transfert, petit déjeuner continental ou cuisinette.  
\*Supplément de \$10 par adulte pour les départs du 22 juin au 30 août inc.

Agence de voyages **St-Denis inc.** Tél.: 277-1126  
5135, rue SAINT-DENIS (metro Laurier) MONTREAL H2J 2M1  
Bureau ouvert de 9 a.m. à 6 p.m. du lundi au vendredi, le samedi de 10 a.m. à 5 p.m.

## l'Estérel

### STATION CLIMATIQUE

la première en Amérique du nord...

...qui vient s'ajouter aux nombreux services qu'offre déjà l'Estérel aux congressistes, nouveaux mariés et vacanciers.

Grâce à sa situation géographique exceptionnelle et à ses récentes installations médico-thérapeutiques, l'Estérel répond à toutes les exigences de la médecine préventive moderne.

UN PERSONNEL MÉDICAL COMPLET ET DES INSTALLATIONS ULTRA-MODERNES... permettent de traiter le surmenage, l'obésité, le rhumatisme et autres affections.

L'Estérel vous offre aussi:

- soins esthétiques;
- programme de réconditionnement physique;
- activités: golf, tennis éclairé, voile, équitation, ski nautique, pédalos, bicyclette, mini-golf, piscine, bain tourbillon, sauna.

UNE VÉRITABLE CURE DE REPOS ET DE SANTÉ.  
Profitez-en dès maintenant.

Hôtel l'Estérel: 866-8224 ou 866-3594 (lignes directes de Montréal) ou encore (514) 228-2571.



## LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

### VOYAGES ÉTÉ '74

**LE LAC SAINT-JEAN ET MANIC 8 JOURS \$21800**  
Dates de départ: juillet 6-13-20-27 août 3-10-17

**OTTAWA - TORONTO - NIAGARA 10 JOURS \$25500**  
Dates de départ: juillet 8-22 août 5-19

**GASPÉSIE (AVEC REPAS) 8 JOURS \$25900**  
Dates de départ: juillet 8-23-29 août 5-12-19

**MARITIMES 12 JOURS \$29900**  
Dates de départ: juillet 15-29 et 5 août

**MARITIMES ET TERRE-NEUVE 14 JOURS \$41200**  
Dates de départ: juillet 8-22 août 12

**QUEST CANADIEN EN AUTOBUS 25 JOURS \$54800**  
Dates de départ: juillet 13-27 août 10-24

**QUEST CANADIEN PAR AVION (AVEC REPAS) 14 JOURS \$67500**  
Dates de départ: 23 juillet, 7 août, 22 août, 4 sept.  
Tous ces prix sont par personne, 2 personnes par chambre, pour de plus amples renseignements et réservations communiquez avec:

**Fédération de l'Age d'Or**  
1052 Laurier ouest, Outremont, Mtl. H2V 2K8. Tel.: 273-7440  
Madame R. Richer, Conseil de l'Age d'Or, région Ile de Montréal, C.P. 5, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7 —

**LAURENTIDES**  
M. Yves Lamarche, 18, rue Saint-André, Sainte-Agathe-des-Monts, Cite de Terrebonne, Québec. Tel.: (819) 326-1533.

**OUTAOUAIS**  
M. Jean-Paul Labelle, 35, rue Prévoist, app. 602, Hull, Québec. Tel.: (819) 777-9761

**LAVAL**  
Mme François Legault, 650, rue Montrose, Duvernay, Laval. Tel.: 321-8043

**RICHELIEU YAMASKA**  
M. Léonard Doucet, 5611, Foster, Waterloo, Québec. Tel.: (514) 539-2981  
M. Jules Robitaille, 9805, Route Marie-Victorin, App. 2, Sherbrooke, Québec. Tel.: (819) 567-0009

**MAURICIE**  
Mme Alice O Champagne, 887, rue Cloutier, Trois-Rivières, Québec. Tel.: (819) 375-9526

**ESTRIE**  
Mme Marguerite Laramée, 610, boul. Jacques-Cartier, App. 2, Sherbrooke, Québec. Tel.: (819) 567-0009

**Rive Sud Métropolitaine**  
Mme Lina St-Jacques, 2245, rue La Tour, Saint-Hubert, Québec. Tel.: 676-6162.

**Sud-Ouest Québécois**  
Conseil Régional de l'Age d'Or, Sud-Ouest Québécois, M. Jean A. Gauthier, 50, av. Grande-Rue, Valleyfield, Québec. Tel.: (514) 373-3033

**LANAUDIÈRE**  
Monsieur Jean Rochon, 323, rue Rivard, Joliette, Québec. Tel.: (514) 759-0660

**LAVAL**  
Mme Alice O Champagne, 887, rue Cloutier, Trois-Rivières, Québec. Tel.: (819) 375-9526

**VOYAGER avec la Fédération de l'Age d'Or du Québec c'est aider au développement des clubs de l'Age d'Or affiliés à la Fédération et de ses conseils régionaux.**

# Les dossiers des "innocents d'octobre '70" constituent toujours un outil de référence

**w.h.perron**

Perron vous aide à conserver vos fleurs ornementales, arbustes et arbres à l'abri des ravages d'insectes, grâce à



**DUTOX**  
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

DUTOX réprime les insectes par le contact direct du produit pulvérisé ou en pénétrant dans la sève (action systémique) pour tuer alors les insectes piqueurs.

DUTOX détruit les insectes suivants: Pucerons, légionnaires, chenilles burciolos, mineuses du bouleau, punaises du négo, vers gris, mineuses du houx, cicadelles, menuses, punaises ligu, mites ou acariens, punaises fetides, punaises ternes, tisseuses.

Bouteille 8 on **\$2.59**  
Bouteille 16 on **\$3.69**

**w.h.perron**

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval  
(1/2 mile au nord du pont de Cartierville)

Vaste terrain de stationnement **332-3610** Ouvert: du lundi au samedi de 8.30 a.m. à 5 p.m.

par Richard CHARTIER

"Pour se conformer à la loi", le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, annonçait le 12 mars 1971 à l'Assemblée nationale que les dossiers des quelque 500 personnes injustement arrêtées et détenues lors des événements d'octobre 1970 allaient être remis à leurs innocents titulaires.

Les pièces originales de ces dossiers cumulatifs — comprenant une photographie, un négatif et deux fiches d'empreintes digitales — furent donc postées à leurs titulaires et précédées d'une lettre émanant du "grand quartier général" de la Sécurité du Québec, sous la signature de l'inspecteur E. Perrin, officier responsable du Service d'identité judiciaire. Cette missive, qui annonçait l'envoi prochain des documents, était on ne peut

plus explicite: "Nous tenons à vous assurer que nos démarches sont tenues dans la plus stricte confidentialité. Il va donc de soi, étant donné qu'aucune accusation n'a été portée contre vous devant les cours, que cet incident ne pourra vous nuire d'aucune façon".

Cette déclaration reflétait l'intention officielle du gouvernement de rendre inopérante, non avenue, voire sans fondement, toute référence subséquente aux dossiers des individus qui n'avaient fait l'objet d'aucune poursuite devant un tribunal.

**Outil de référence**

Un événement récent, en apparence anodin, tend néanmoins à démontrer que la simple évocation de l'un de ces dossiers peut encore, quatre ans après la crise d'octobre, constituer un outil de référence.

Ainsi la semaine dernière, le cinéaste Deny Arcand était invité par un groupe de détenus de l'Institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines à venir présenter son film "Réjeanne Padovani".

Arcand accepta, tout en précisant qu'il tenait à être accompagné par un proche collaborateur, Gérard Godin, avec qui il a également produit le film interdit "On est au coton".

Un employé du service de sécurité de l'institution, M. René Gendron, s'est donc mis en contact avec Godin pour obtenir les coordonnées d'usage à inscrire sur la demande d'autorisation de visiter les détenus.

Les échanges entre MM. Gendron et Godin ont eu lieu au téléphone. D'après Godin, Gendron a demandé, quelques instants avant de raccrocher: "Dis-donc, toi, n'as-tu pas eu des ennuis au cours de la crise d'octobre 70?" Et Godin, étonné, d'affirmer que oui. "J'ai fais une semaine, mais je n'ai jamais été accusé de quoi que ce soit." Alors Gendron a terminé la conversation en indiquant à Godin qu'il ne croyait pas que cela pouvait nuire à sa demande de toute façon. Une réponse écrite, vraisemblablement positive, devait venir deux jours plus tard.

Or, le lendemain, le fonctionnaire annonçait à Godin que sa demande était rejetée

à cause, selon Godin toujours, de l'"incident d'octobre".

**Il y en a eu d'autres...**

Indigné et furieux, Godin s'adressa directement au responsable de la sécurité de l'institution, M. André Le Marier, qui confirmait le refus en précisant que cette décision était sans appel. Il niait toutefois que l'"incident d'octobre" ait motivé le refus puisque, a-t-il ajouté, "d'autres personnes avant vous ont été admises à l'Institut Archambault malgré qu'elles aient été arrêtées en octobre 70".

Rejoint par téléphone, hier, M. Gendron a pour sa part indiqué: "J'ai effectivement demandé à M. Godin s'il avait eu des ennuis avec la crise d'octobre afin de le spécifier dans la demande. Mais je n'avais reçu préalablement aucune indication à cet égard."

Il va de soi, cependant, quelques minutes plus tard que la question n'était pas posée inutilement.

"Je ne demande pas cela pour rien, bien sûr. Si la personne ne le dévoile pas elle-même, ce fait sera dévoilé de toute façon. Quant à moi, je transmets la demande et j'attends la réponse. Si c'est négatif, je transmets simplement le refus sans en connaître le motif. Officiellement, je ne peux pas avoir dit à M. Godin qu'il était refusé à cause d'octobre 1970. Ça peut être une supposition. Je lui ai peut-être dit: "J'espère que c'est pas un empêchement."

Ainsi donc, M. Gendron ne voit pas d'inconvénient à invoquer l'"incident d'octobre" comme motif de refus. Qui plus est, il ne voit pas d'inconvénient à invoquer quelque motif que ce soit.

Restait donc à entendre la version du responsable de la sécurité, M. André Le Marier qui a reconnu avoir eu un entretien téléphonique avec Gérard Godin.

"La vraie raison du refus est le grand nombre de personnes qui apparaissent sur notre liste d'attente. Sur 300 demandes, nous n'en acceptons qu'une centaine. J'ai dit moi-même à M. Godin que le fait qu'il avait été arrêté en octobre 1970 n'avait rien à voir avec le rejet de sa demande."

De toute manière, il in-

porte assez peu de savoir pour quelle raison Gérard Godin n'a pas été autorisé à venir présenter aux détenus de l'Institut Archambault le film "Réjeanne Padovani" en compagnie du cinéaste Deny Arcand.

On retient plutôt le fait que l'"incident d'octobre '70", dont Gérard Godin a été l'innocente victime (il a été arrêté et détenu, rappelés-le, sans être poursuivi en justice) a été évoqué de façon officielle et que le dossier qui s'y rattachait, retenu comme outil de référence alors qu'il est censé ne plus exister...

Ces faits, troublants, nous amènent à poser trois questions auxquelles le ministre de la Justice ne pouvait donner de réponse, hier après-midi.

1— Le ministère de la Justice conserve-t-il une copie des dossiers des 500 personnes injustement arrêtées et détenues lors des événements d'octobre 1970?

2— Sinon, le ministère conserve-t-il une liste des noms de ces personnes?

3— Le ministère de la Justice a-t-il déjà fait tenir copie d'une telle liste à des organismes publics ou privés pour fin de référence?



Gérard Godin à qui on a refusé d'accompagner le cinéaste Denys Arcand invité par des détenus à l'Institut Archambault.

**BOIS DE GRANGE NATUREL**

Planches, poutres, idéal pour chalets, sous-sol, restaurants, bar-salon, commerces, etc. Une finition en bois de grange naturel demeure toute la vie sans entretien, ni peinture. A la longue une économie peut être réalisée. Les marques et taches ne détériorent pas le fini, au contraire elles peuvent l'embellir. Contactez-nous immédiatement, nous acceptons les frais d'appel.

**1-418-387-3098**  
(Beauce)

## L'anglais: un enrichissement, non une forme de soumission

"Le Canadien d'expression française en est malheureusement venu à considérer l'apprentissage de l'anglais, en tant que langue seconde, comme une forme de soumission plutôt que comme un enrichissement personnel."

C'est ce qu'a déclaré Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECEM, au cours d'un exposé devant les congressistes du Collège des enseignants du Canada qui tenait, cette semaine à Montréal, sa 17ème réunion annuelle.

Sous le thème "L'éducation canadienne et les valeurs canadiennes — A la recherche d'une identité", Mme Lavoie-Roux a retracé les grandes lignes de l'évolution du système d'enseignement au Québec. Elle a plus particu-

lièrement insisté sur l'évolution de l'environnement national, familial, religieux, économique et social et de l'impact de ces changements sur le monde de l'éducation.

Pour la présidente de la CECEM, ce climat de changement est vécu partout au Canada mais il l'est de façon plus aiguë au Québec.

Parlant des changements intervenus au niveau social, Mme Lavoie-Roux a amené l'exemple de la Centrale des enseignants du Québec, "un mouvement qui n'existe pas comme tel dans les autres provinces du Canada et dont les publications démontrent qu'il s'est fixé comme objectif le renversement de

l'autorité établie". Un tel exemple montrerait le climat particulier dans lequel doit se développer l'enseignement au Québec.

Au cours du banquet de clôture offert par le ministère de l'Éducation le Collège des enseignants du Canada a pour la première fois présenté le "George Croskey Memorial Award" qui sera décerné annuellement à une personnalité éminente du monde de l'éducation. Le premier récipiendaire est M. David C. Munroe, qui a été membre de la Commission royale d'enquête sur l'éducation au Québec, la Commission Parent.

**LOCATION d'outils et d'équipements**

**SIMPLEX**

ÉTABLI DEPUIS 1907  
9740 BOUL. DE L'ACADIE  
331-7770

## LE BRICOLAGE

AVEC LOUIS THIVIERGE

### Objets faciles à réaliser

Le bricoleur peut facilement, à l'aide du béton, fabriquer une foule d'objets et d'ornements pour embellir son terrain, en faciliter l'entretien et se rendre ainsi la vie plus agréable.

Les quatre plans ci-dessous ne donnent qu'un faible aperçu des possibilités d'utilisation du béton pour agrémenter un parterre.

Les couples qui ont de jeunes enfants trouveront très pratique le bac de sable de 5 pieds sur 15 pieds (dimensions facultatives), dont on voit le plan en bas de page, à droite. S'il est vrai que l'on puisse construire de tels bacs avec d'autres matériaux tels que le bois ou que l'on puisse les acheter préfabriqués, le béton par ailleurs présente un caractère permanent qui n'est pas à dédaigner.

Lorsque les enfants auront grandi, le bac pourra toujours servir à la culture des fleurs ou pourquoir pas des légumes. Ou encore, pourvu que les dimensions soient appropriées, on pourra utiliser les murs du bac comme fondations pour un petit hangar ou remise.

La construction du bac n'exige qu'un minimum de coffrages. Par contre, les trois autres projets prévoient des moules qui devront être construits avec précision, notamment dans le cas du banc et de la jardinière. Tous ces moules pourront être utilisés de nouveau s'ils sont assemblés soigneusement avec des vis au lieu de clous. Le démontage ne présentera aucun problème si l'intérieur des moules est bien poncé et enduit de gomme-laque (shellac) ou d'huile.

Le plan des éléments de bordure (dessin à gauche), destinés à isoler les plates-bandes ou à créer des séparations, ne mentionne aucune dimension de longueur. C'est selon les besoins. Mais il vaudrait peut-être mieux ne pas dépasser 4 à 5 pieds, de façon à pouvoir les démanteler aisément, si jamais la chose était nécessaire.

Le moule du banc est constitué de pièces de bois de 1x4 et de 2x4 qu'il suffit de tailler à la longueur nécessaire, en tenant compte de l'épaisseur des pièces de bois.

Il ne faut pas oublier d'armer de tiges métalliques le centre du plateau qui constituera le siège. Il faut également situer avec précision les boulons à demi-ancrés dans le plateau et dont la partie inférieure de la tige sera insérée dans les trous prémoulés (un peu plus grands) dans la partie supérieure des bancs. Si les boulons ont trop de jeu, on coule dans les trous un peu de mortier de ciment ordinaire ou du ciment à prise rapide et le tour est joué. Mais il faut faire l'assemblage en vitesse.

Le moule de la jardinière est constitué de deux "boîtes" dont l'une forme l'extérieur et l'autre, l'intérieur. Une longue planche étroite retenue au sommet du moule intérieur empêchera celui-ci de caler dans le moule inférieur.

Les fleurs ne risqueront pas de se noyer si des chevilles de bois ou de fer de 1/2 po. sont logées en plein centre entre les deux moules de façon à laisser des trous à tous les six ou huit

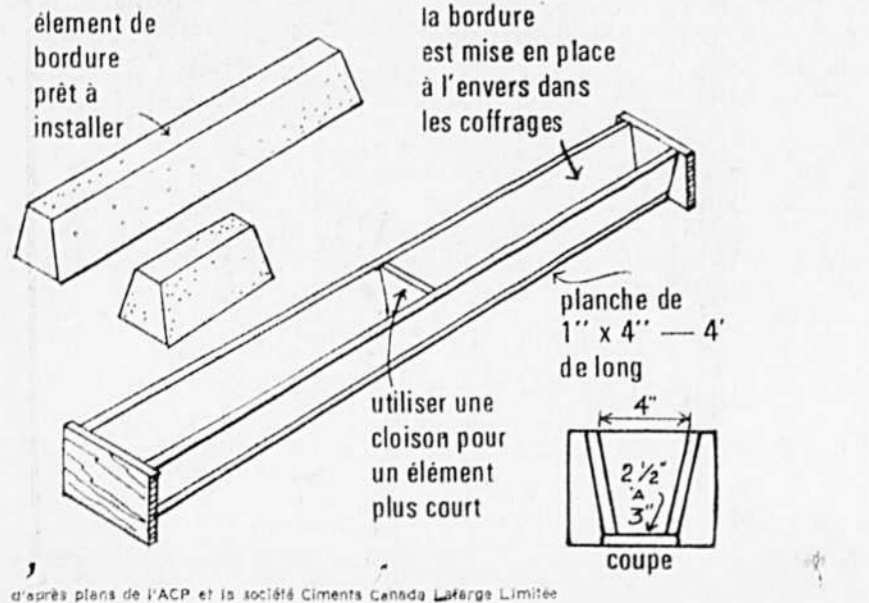
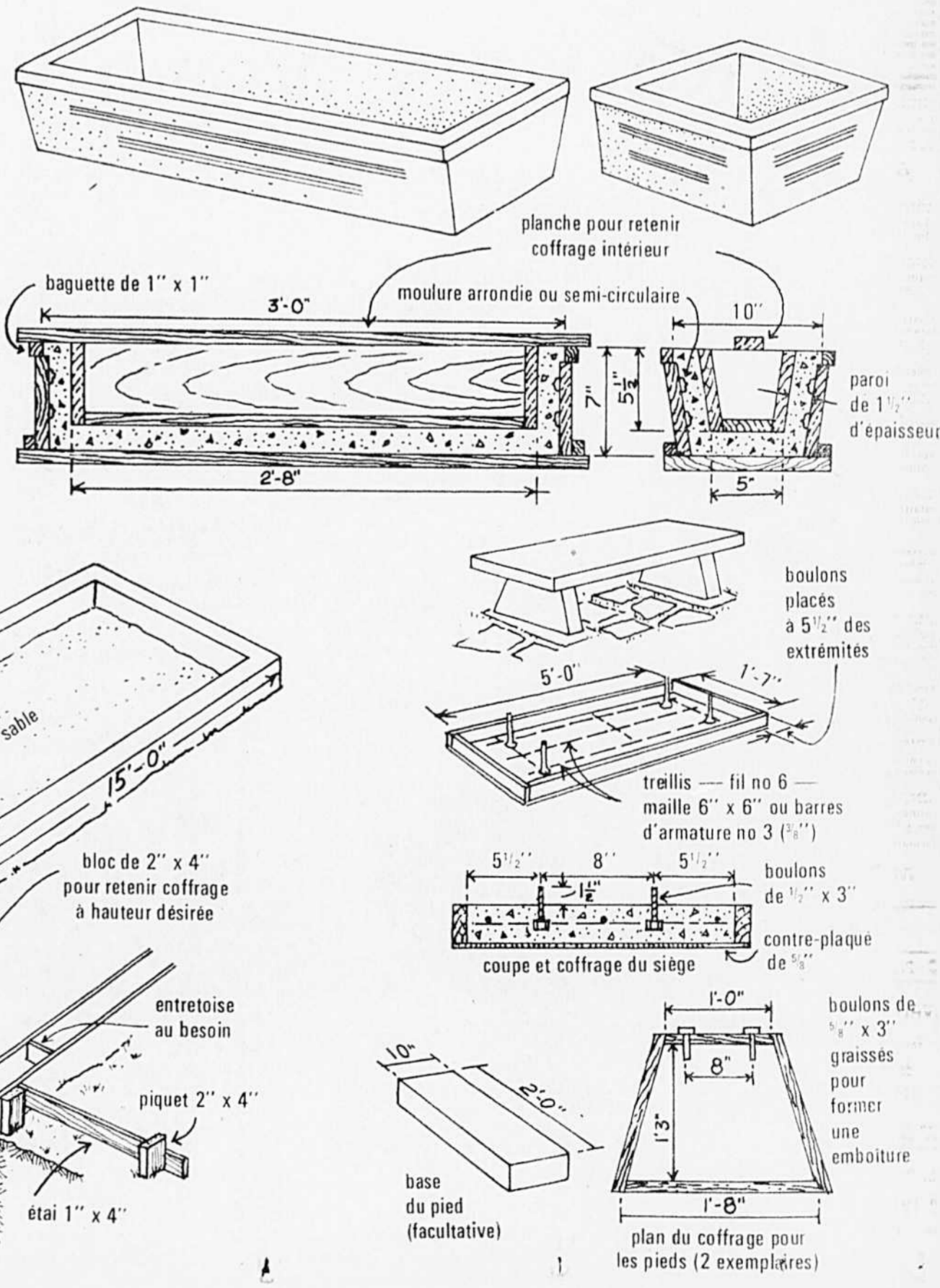
pouces environ dans le fond de la jardinière.

Le plan sur cette page montre comment, en se servant de moules, on laisse des rainures décoratives sur les flancs de la jardinière. Avec un peu d'imagination, on peut substituer aux moules une foule d'autres motifs qui laisseront une décoration en creux ou même en relief.

Pour tous les objets représentés sur les plans ci-contre, il faut utiliser un béton de haute qualité, à base de ciment gris ou blanc, selon l'effet désiré. La pierre concassée ou le gravier entrant dans le mélange ne doivent pas avoir plus de 3/4 de po.

Afin d'éviter les poches d'air, le béton doit être bien foulé dans les moules. A ce propos, il faut résister à la tentation de préparer un béton clair qui remplira facilement les moules mais n'aura aucune résistance.

Le démontage peut se faire au bout d'une journée ou deux et on laisse mûrir le béton durant cinq à six jours sous une feuille de polyéthylène.



d'après plans de l'ACP et la société Ciments Canada Lafarge Limitée